

EMPIRE CHÉRIFIEN

Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI

Abonnements :		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	600 fr.	1.200 fr.
	6 mois..	400 »	700 »
France et Colonies	Un an..	750 »	1.500 »
	6 mois..	500 »	850 »
Étranger	Un an..	1.250 »	2.100 »
	6 mois..	750 »	1.250 »

Changement d'adresse : 10 francs,
Indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Édition partielle 16 fr.
Édition complète 26 fr.

Années antérieures :
Priz ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
40 francs

(Arrêté résidentiel du 24 décembre 1947)

Pour la publicité-réclame commerciale et industrielle, s'adresser à l'agence Havas, 3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Accidents du travail résultant de faits de guerre.	
Dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre ..	212
Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) déterminant les modalités d'administration et de gestion du fonds de solidarité institué par le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre	213
Prophylaxie de la tuberculose bovine. — Surtaxe à l'abattage.	
Dahir du 27 janvier 1950 (8 rebia II 1369) modifiant le dahir du 11 octobre 1937 (5 chaabane 1356) instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales, en vue de créer des ressources nécessaires à la prophylaxie de la tuberculose bovine	213

TEXTES PARTICULIERS.

Centre de Camp-Boulhaut. — Plan et règlement d'aménagement.	
Dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) approuvant et déclarant d'utilité publique le plan et le règlement d'aménagement du centre de Camp-Boulhaut	214
Interdiction temporaire de commandement de navires chérifiens.	
Arrêté viziriel du 27 janvier 1950 (8 rebia II 1369) frappant de suspension temporaire de commandement de navires	

Pages

chérifiens M. Soares José-Gabriel, ex-patron du sardinier « Tony » (S.I. 115)	214
Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 février 1950 frappant de suspension temporaire de commandement Lahbib ben Tahar, patron du sardinier « Abdel-Wahab » (S.I. 57)	214
Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 février 1950 frappant de suspension temporaire de commandement Driss ben Mohamed, patron du sardinier « Sainte-Thérèse » (S.I. 142)	214
Architecte. — Exercice de la profession.	
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 février 1950 autorisant un architecte à exercer sa profession	214
Casablanca. — Constitution d'une société coopérative agricole.	
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950 autorisant la constitution de la Société coopérative agricole marocaine de Casablanca	214
Casablanca. — Sociétés indigènes de prévoyance.	
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950 autorisant l'affectation de l'actif de la Coopérative indigène agricole (C.I.A.) de Casablanca aux sociétés indigènes agricoles de prévoyance (S.I.P.) adhérentes	214
Mogador, Sefrou. — Acquisition de parcelles de terrain.	
Arrêté du directeur de l'intérieur du 15 février 1950 autorisant l'acquisition par la ville de Mogador, d'une parcelle de terrain du domaine privé de l'État chérifien	215
Arrêté du directeur de l'intérieur du 15 février 1950 autorisant l'acquisition par la ville de Sefrou, d'une parcelle de terrain appartenant à des particuliers	215
Assurances. — Agrément.	
Arrêté du directeur des finances du 10 février 1950 portant agrément de la société d'assurances « Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie » pour pratiquer en zone française du Maroc diverses catégories d'opérations d'assurances	215

Arrêté du directeur des finances du 15 février 1950 portant agrément de la société d'assurances « Royale marocaine d'assurances » pour pratiquer en zone française du Maroc diverses catégories d'opérations d'assurances 215

Oujda. — Constitution d'une société coopérative agricole.
Décision du directeur des finances du 23 octobre 1949 autorisant la constitution d'une société coopérative dénommée « Société coopérative agricole de transports de la région d'Oujda » 215

Galerias Lafayette d'Oujda. — Repos hebdomadaire.
Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 18 février 1950 fixant les modalités d'application du repos hebdomadaire dans le magasin à rayons multiples « Les Galerias Lafayette », à Oujda 215

Talsinnt (cercle de Rich) et El-Bhalil (cercle de Sefrou). — Service postal.
Arrêtés du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 10 février 1950 portant transformation d'établissements postaux 215

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Direction des services de sécurité publique.
Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 23 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 5 août 1949 relatif au travail exécuté en dehors des heures légales de service 216

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 4 février 1950 portant ouverture d'un concours pour l'attribution de quarante emplois d'inspecteur de sûreté 216

Direction des finances.
Arrêté du directeur des finances du 18 février 1950 relatif à l'organisation de l'examen probatoire pour l'admission de certains agents auxiliaires dans les cadres du personnel du service des domaines 216

Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts.
Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 17 février 1950 modifiant l'arrêté directeur du 10 octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel technique et du personnel administratif propres à la direction des affaires économiques 216

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 217

Admission à la retraite 228

Concession de pensions, allocations et rentes viagères 223

Résultats de concours et d'examens 223

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 228

Avis d'examens de sténographie 224

Date des examens de l'enseignement musulman en 1950 224

Tableau des experts agréés et des interprètes assermentés près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1950, en vertu des dispositions des articles 45 et 46 du dahir du 12 août 1913 sur la procédure civile et du dahir du 17 octobre 1923 (délibération de l'assemblée générale de la cour d'appel du 15 décembre 1949) 225

Relevé climatologique du mois de juin 1949 239

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la gloire!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 25 juin 1927 (25 hija 1345) relatif à la réparation des accidents du travail et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 25 juin 1927 (25 hija 1345) concernant les mutilés de la guerre victimes d'accidents du travail, modifié par le dahir du 6 septembre 1941 (13 chaabane 1360) ;

Vu le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre ;

Vu l'arrêté viziriel du 28 novembre 1934 (20 chaabane 1353) relatif au contrat d'assurances, notamment son article 34,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Le titre du dahir susvisé du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) et les articles premier, 2, 3, 4, 5, 6, 7 (2^e alinéa) et 8 dudit dahir sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif au fonds de solidarité des employeurs de la zone française de l'Empire chérifien pour la réparation des accidents du travail. »

« Article premier. — Il est créé un fonds de solidarité des employeurs de la zone française de l'Empire chérifien pour la réparation des accidents du travail :

« a) Résultant directement de faits de guerre ;

« b) Résultant de mouvements populaires ou commis par des attroupements armés ou non armés ;

« c) Dont sont victimes d'anciens militaires des armées de terre, de l'air ou de mer, titulaires d'une pension en vertu de la loi du 31 mars 1919, modifiant la législation des pensions des dites armées en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service ; cependant la réparation de ces accidents n'est supportée par le fonds de solidarité que si l'accident a eu pour cause exclusive l'infirmité de guerre préexistante ou si la réduction permanente de capacité résultant de l'accident a été aggravée par le fait de cette infirmité, compte tenu en outre des dispositions de l'article 5 ci-après. »

« Article 2. — Les employeurs ou, à défaut, les victimes ou leurs ayants droit sont tenus de remplir les formalités relatives aux déclarations d'accidents et au dépôt des certificats médicaux dans les conditions prévues par l'article 11 du dahir susvisé du 25 juin 1927 (25 hija 1345) relatif à la réparation des accidents du travail. En outre, ils doivent, dans le même délai que celui prévu

« à l'article 11 précité, envoyer au fonds de solidarité un duplicata « de la déclaration d'accident et des certificats médicaux. »

« Article 3. — Le fonds de solidarité paiera directement les « indemnités et prestations attribuées en réparation des accidents « visés à l'article premier et tous les frais dus en raison de ces « accidents; sous réserve des dispositions ci-après, et à l'exception « de l'indemnité journalière dont l'employeur sera tenu de faire « l'avance pour le compte dudit fonds. »

« Article 4. — L'employeur ou son assureur doivent fournir « tous les renseignements qui leur sont demandés par le fonds « de solidarité et lui adresser, dans les quarante-huit heures de « leur réception, les copies certifiées conformes de tous docu- « ments et pièces relatifs à la procédure et des procès-verbaux de « toutes enquêtes auxquelles il aurait été procédé, notamment de « l'enquête faite, le cas échéant, dans les conditions prévues aux « articles 12 et 13 du dahir précité du 25 juin 1927 (25 hija 1345). »

« Article 5. — Dans tous les cas visés à l'article premier et si « le règlement de l'accident donne lieu à une instance, le repré- « sentant du fonds de solidarité doit obligatoirement être appelé « en la cause dans cette instance et convoqué à la tentative de conci- « liation devant le juge de paix, prévue à l'article 16 du dahir pré- « cité du 25 juin 1927 (25 hija 1345). »

« Aucune reconnaissance de responsabilité, aucune transaction, « aucune décision judiciaire intervenues en dehors du fonds de soli- « darité ne lui sont opposables. »

« La réparation d'un accident du travail visé au paragraphe a) « de l'article premier ne peut être mise à la charge du fonds de « solidarité que si la preuve est apportée par l'employeur, l'assu- « rieur, la victime ou ses ayants droit, que l'accident résulte direc- « tement d'un fait de guerre. »

« Dans le cas visé au paragraphe c) de l'article premier, l'ordon- « nance, le jugement ou l'arrêt fixant le montant de la rente « allouée à un ancien militaire, victime d'un accident du travail « ayant déterminé soit la mort, soit une incapacité permanente, « doit indiquer expressément :

« 1° Si l'infirmité de guerre a été la cause exclusive de l'acci- « dent du travail ;

« 2° Ou bien si cette infirmité a provoqué une aggravation de « la réduction permanente de la capacité de travail résultant de « l'accident et dans quelle proportion. »

« L'employeur sera exonéré, dans le premier cas, de la totalité « des rentes allouées à la victime ou à ses ayants droit et, dans « le second cas, de la quotité des rentes correspondant à l'aggra- « vation ainsi déterminée. »

« Article 6. — Le fonds de solidarité est admis à exercer à « l'égard de la victime le contrôle médical prévu par les articles 5 « et 19 du dahir précité du 25 juin 1927 (25 hija 1345). »

« Dans le cas visé au paragraphe b) de l'article premier, le « fonds pourra exercer un recours contre toutes personnes, physi- « ques ou morales, dont la responsabilité se trouve engagée, directe- « ment ou indirectement, à l'occasion de l'accident. »

« Article 7. — (2° alinéa) Le montant de cette taxe sera « fixé avant le 1^{er} décembre pour la période du 1^{er} janvier au « 31 décembre de l'année suivante, par arrêté du directeur du tra- « vail et des questions sociales. »

« Article 8. — Le fonds de solidarité fait l'objet d'un compte « chérifien hors budget ouvert dans les écritures du trésorier géné- « ral du Protectorat au titre de « Fonds de solidarité des employeurs « de la zone française de l'Empire chérifien pour la réparation des « accidents du travail. »

ART. 2. — Le dahir susvisé du 25 juin 1927 (25 hija 1345) « concernant les mutilés de la guerre victimes d'accidents du travail, « est abrogé. »

Fait à Rabat, le 28 rebia I 1369 (18 janvier 1950).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 15 février 1950.

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
FRANCIS LACOSTE.*

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant l'arrêté viziriel du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) déterminant les modalités d'administration et de gestion du fonds de solidarité institué par le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre, modifié par le dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) ;

Vu l'arrêté viziriel du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) déterminant les modalités d'administration et de gestion du fonds de solidarité institué par le dahir du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre, modifié par l'arrêté viziriel du 2 octobre 1945 (25 chaoual 1364),

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le titre de l'arrêté viziriel susvisé du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) est modifié ainsi qu'il suit :

« Arrêté viziriel du 16 décembre 1942 (8 hija 1361) déterminant les « modalités d'administration et de gestion du fonds de solidarité « des employeurs de la zone française de l'Empire chérifien « pour la réparation des accidents du travail. »

Fait à Rabat, le 28 rebia I 1369 (18 janvier 1950).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 15 février 1950.

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
FRANCIS LACOSTE.*

Dahir du 27 janvier 1950 (8 rebia II 1369) modifiant le dahir du 11 octobre 1937 (5 chaabane 1366) instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales, en vue de créer des ressources nécessaires à la prophylaxie de la tuberculose bovine.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la toneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 5 mars 1946 (1^{er} rebia II 1365) modifiant le dahir du 11 octobre 1937 (5 chaabane 1366) instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales, en vue de créer des ressources pour la prophylaxie de la tuberculose bovine,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier du dahir du 11 octobre 1937 (5 chaabane 1366) instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales, en vue de créer des ressources nécessaires à la prophylaxie de la tuberculose bovine, tel qu'il a été modifié par le dahir du 5 mars 1946 (1^{er} rebia II 1365), est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article premier. — Une taxe de 30 centimes par kilo de viande « nette est perçue sur tous les animaux (bovins, ovins, caprins et « porcins), à l'exception de ceux destinés à l'exportation, abattus « dans les villes érigées en municipalités. »

« Dans les abattoirs municipaux qui ne disposent pas d'appareils « de pesée pour la détermination de la viande nette, la surtaxe

« de 30 centimes est remplacée par une taxe forfaitaire à la tête
« fixée ainsi qu'il suit :

« Bovin adulte	30 francs
« Veau	30 —
« Ovin	4 fr. 50
« Caprin	3 francs
« Porcin	30 — »

Fait à Rabat, le 8 rebia II 1369 (27 janvier 1950).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 15 février 1950.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

FRANCIS LACOSTE.

TEXTES PARTICULIERS

Plan et règlement d'aménagement du centre de Camp-Boulhaut.

Par dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) ont été approuvés et déclarés d'utilité publique le plan et le règlement d'aménagement du centre de Camp-Boulhaut, annexés à l'original dudit dahir.

Interdiction temporaire de commandement de navires chérifiens.

Par arrêté viziriel du 27 janvier 1950 (8 rebia II 1369) le patron du sardinier *Tony* (S.I. 115), Soares José-Gabriel, né le 11 juillet 1918, à Santiago (Portugal), a été frappé d'une suspension de commandement d'une durée de trois ans, pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions.

Sa licence de patron-pêcheur lui sera retirée pendant cette période.

* * *

Par arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 février 1950 Lahbib ben Tahar, né à Safi en 1900, inscrit au quartier de Safi n° 69, patron du sardinier *Abdel-Wahab* (S.I. 57), a été frappé d'une suspension de commandement d'une durée de trois ans, pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions.

Sa licence de patron-pêcheur devra lui être retirée pendant cette période.

* * *

Par arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 février 1950 Driss ben Mohamed, né à Safi en 1919, inscrit au quartier de Safi n° 456, patron du sardinier *Sainte-Thérèse* (S.I. 142), a été frappé d'une suspension de commandement d'une durée de cinq ans, pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions.

Sa licence de patron-pêcheur devra lui être retirée pendant cette période.

Exercice de la profession d'architecte.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 février 1950 a été autorisé à exercer la profession d'architecte (circonscription du Sud, conseil régional de Casablanca), M. Pierre Coldefy, architecte diplômé à Casablanca.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950 autorisant la constitution de la Société coopérative agricole marocaine de Casablanca.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu la décision résidentielle du 31 mai 1949 chargeant temporairement le délégué à la Résidence générale du secrétariat général du Protectorat ;

Vu le dahir du 8 juin 1938 autorisant la constitution de coopératives artisanales et agricoles indigènes et organisant le crédit à ces coopératives, tel qu'il a été complété par le dahir du 19 mai 1939 ;

Vu le projet de statuts de la Société coopérative agricole marocaine de Casablanca ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur et après avis du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts et du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est autorisée la constitution de la Société coopérative agricole marocaine (S.C.A.M.) de Casablanca, dont le siège est à Casablanca.

Rabat le 15 février 1950.

FRANCIS LACOSTE.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950 autorisant l'affectation de l'actif de la Coopérative indigène agricole (C.I.A.) de Casablanca aux sociétés indigènes de prévoyance (S.I.P.) adhérentes.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu la décision résidentielle du 31 mai 1949 chargeant temporairement le délégué à la Résidence générale du secrétariat général du Protectorat ;

Vu le dahir du 24 avril 1937 autorisant la constitution de coopératives indigènes agricoles, tel qu'il a été modifié et complété par le dahir du 15 mars 1949 ;

Vu l'arrêté du ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, du 23 mai 1937 autorisant la constitution de la Coopérative indigène agricole de Casablanca ;

Vu l'article 42 des statuts de ladite coopérative ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 1949 de ladite coopérative, qui en a décidé la dissolution ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur et après avis du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts et du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvée l'affectation aux sociétés indigènes de prévoyance, membres de la Coopérative indigène agricole de Casablanca, de l'actif net de cette société au 30 septembre 1949, selon la répartition ci-dessous :

S.I.P. des Chaouïa-nord	62.990.000 fr.
S.I.P. de Berrechid	36.470.000
S.I.P. des Beni-Meskine	16.580.000
S.I.P. de Settât	49.730.000
S.I.P. de Benahmed	49.730.000

Rabat le 15 février 1950.

FRANCIS LACOSTE.

**Acquisition par la ville de Mogador d'une parcelle de terrain
du domaine privé de l'Etat chérifien.**

Par arrêté du directeur de l'intérieur du 15 février 1950 a été autorisée l'acquisition par la ville de Mogador d'une parcelle de terrain d'une superficie de quarante mille quatre cent vingt-cinq mètres carrés (40.425 mq.) environ, appartenant à l'Etat chérifien, sise au secteur Industriel, à distraire de la propriété dite « La Lagune » (Sidi Mogdoul Diabèt), inscrite sous le n° 880 U. au sommaire de consistance des biens domaniaux urbains de cette ville.

Cette acquisition a été réalisée au prix de quatre-vingts francs (80 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de trois millions deux cent trente-quatre mille francs (3.234.000 fr.).

**Acquisition par la ville de Sefrou d'une parcelle de terrain
appartenant à des particuliers.**

Par arrêté du directeur de l'intérieur du 15 février 1950 a été autorisée l'acquisition par la ville de Sefrou, pour être incorporée dans le domaine public municipal, d'une parcelle de terrain d'une superficie de trois cents mètres carrés (300 mq.) environ, appartenant à MM. Raphaël ben Chamouel Tordjman et Amram Saboni, située au lieu dit « Bent-Jabeur », en bordure de la route de Sefrou à El-Menzel.

Cette acquisition a été réalisée au prix de mille francs (1.000 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de trois cent mille francs (300.000 fr.).

Agrément de sociétés d'assurances.

Par arrêté du directeur des finances du 10 février 1950 la société d'assurances « Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie », dont le siège social est à Paris (2^e), 3, rue Louis-le-Grand, et le siège spécial au Maroc, à Casablanca, 24, boulevard de la Gare, a été agréée pour pratiquer en zone française du Maroc les opérations d'assurances ci-après :

Opérations d'assurances comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.

*
* * *

Par arrêté du directeur des finances du 15 février 1950 la société d'assurances « Royale marocaine d'assurances », dont le siège social est à Casablanca, 26, rue Guynemer, a été agréée pour pratiquer en zone française du Maroc les catégories d'opérations d'assurances ci-après :

Opérations d'assurance contre les risques d'accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail ;

Opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules ;

Opérations d'assurance aviation ;

Opérations d'assurance contre les risques d'accidents corporels non compris dans ceux qui sont mentionnés ci-dessus ;

Opérations d'assurance contre l'incendie et les explosions ;

Opérations d'assurance contre les risques de responsabilité civile non visés ci-dessus ;

Opérations d'assurance contre les dégâts causés par la grêle ;

Opérations d'assurance contre les risques de mortalité du bétail ;
Opérations d'assurance contre le vol ;
Opérations d'assurance maritime et d'assurance transports ;
Opérations d'assurance contre les dégâts causés par les eaux ;
Opérations de réassurance de toute nature.

Autorisation de constitution d'une société coopérative agricole.

Par décision du directeur des finances du 23 octobre 1949 a été autorisée la constitution de la Société coopérative agricole de transports de la région administrative d'Oujda, dont le siège social est à Oujda.

**Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 18 février
1950 fixant les modalités d'application du repos hebdomadaire
dans le magasin à rayons multiples « Les Galeries Lafayette »,
à Oujda.**

**LE DIRECTEUR DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le dahir du 21 juillet 1947 relatif au repos hebdomadaire et au repos des jours fériés, notamment ses articles 10 et 12 ;

Vu la demande formulée le 19 septembre 1949 par la direction des Galeries Lafayette en accord avec le personnel de cet établissement ;

Vu l'avis émis par la chambre de commerce et d'industrie d'Oujda et par les organisations professionnelles ouvrières ;

Vu les avis émis respectivement les 5 et 11 janvier 1950 par le chef des services municipaux d'Oujda et le chef de la région d'Oujda ;

Considérant que la commission municipale d'Oujda consultée n'a pas fait connaître son avis dans les quarante-cinq jours de la demande qui lui a été faite et qu'en conformité de l'article 12 du dahir susvisé du 21 juillet 1947, il doit être passé outre,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le repos hebdomadaire sera donné au personnel des Galeries Lafayette, sises place du Général-de-Gaulle, à Oujda, du dimanche midi au lundi midi.

ART. 2. — Le présent arrêté sera appliqué à compter du deuxième dimanche inclus qui suivra sa publication au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 18 février 1950.

R. MARGAT.

Service postal à Talsinnt et El-Bhalil.

Par arrêtés du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 10 février 1950 les transformations ci-après seront réalisées à compter du 1^{er} mars 1950 :

1° Agence postale de Talsinnt (cercle de Rich) en recette-distribution participant à toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques, y compris les envois avec valeur déclarée, ainsi qu'aux services des mandats, de la caisse nationale d'épargne, des pensions et des colis postaux ;

2° Cabine téléphonique publique d'El-Bhalil (cercle de Sefrou) en agence postale de 1^{re} catégorie participant aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS.

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 23 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 5 août 1949 relatif au travail exécuté en dehors des heures légales de service.

Par arrêté directorial du 23 janvier 1950 et par modification aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté directorial du 5 août 1949, la date d'effet de ce texte est fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 4 février 1950 portant ouverture d'un concours pour l'attribution de quarante emplois d'inspecteur de sûreté.

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,
Commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale ;

Vu l'arrêté du directeur des services de sécurité publique du 30 juin 1937 fixant les conditions et le programme des concours et examens donnant accès aux divers emplois des services actifs de la police générale, et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété et, notamment, l'arrêté du 2 octobre 1947 ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour quarante emplois d'inspecteur de sûreté s'ouvrira à Rabat, le 25 avril 1950.

ART. 2. — Quatorze des emplois mis au concours sont réservés aux ressortissants de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre en vue de l'application du dahir susvisé du 11 octobre 1947.

Les candidats désireux bénéficier des dispositions de ce texte devront le déclarer expressément sur leur demande de participation.

Si les résultats du concours laissent disponible une partie de ces emplois, ceux-ci seront attribués aux autres candidats classés en rang utile.

ART. 3. — Peuvent être autorisés à se présenter à ce concours :

1° Les gardiens de la paix (titulaires et stagiaires) du cadre général des services actifs de la police générale ;

2° Les candidats civils remplissant les conditions prévues à l'article 19 (paragraphe A, « cadre général ») de l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale.

ART. 4. — Le programme des épreuves est fixé par l'arrêté directorial susvisé du 2 octobre 1947 (B. O. n° 1824, du 10 octobre 1947).

ART. 5. — Les demandes de participation devront parvenir à la direction des services de sécurité publique (bureau du personnel) au plus tard le 25 mars 1950, date de clôture des inscriptions.

Les candidats n'appartenant pas aux services de police devront joindre à leur demande les pièces suivantes :

1° Un extrait d'acte de naissance ;

2° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de deux mois de date ;

3° Un certificat d'un médecin assermenté constatant l'aptitude physique à un service actif de jour et de nuit au Maroc ;

Un certificat d'expertise physiologique attestant que le candidat est reconnu indemne de toute manifestation tuberculeuse (imprimés remis lors de la constitution du dossier de candidature) ;

4° Un certificat de bonne vie et mœurs ;

5° Un état signalétique et des services militaires, le cas échéant ;

6° Un relevé des punitions subies au corps ;

7° Deux photographies aussi récentes que possible ;

8° Toutes références que le candidat jugera utiles.

Rabat, le 4 février 1950.

LEUSSIÉ.

DIRECTION DES FINANCES

Arrêté du directeur des finances du 18 février 1950 relatif à l'organisation de l'examen probatoire pour l'admission de certains agents auxiliaires dans les cadres du personnel du service des domaines.

Par arrêté directorial du 18 février 1950 l'examen professionnel d'aptitude au grade d'inspecteur des domaines réservé aux inspecteurs auxiliaires de ce service, aura lieu à Rabat, les 14 et 15 mars 1950.

Seront admis à faire acte de candidature, les agents qui pourront se prévaloir des dispositions du dahir du 5 avril 1945.

Les candidats doivent adresser leurs demandes, par la voie hiérarchique, avant le 5 mars 1950, au chef du service des domaines.

La nature, la durée et les coefficients de chacune des épreuves à traiter par les candidats, les modalités d'organisation de cet examen, le mode de correction des épreuves et le nombre de points minimum exigés sont les mêmes que ceux prévus par l'arrêté du 8 décembre 1941 relatif au concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des domaines.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 17 février 1950 modifiant l'arrêté directorial du 10 octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel technique et du personnel administratif propres à la direction des affaires économiques.

Par arrêté directorial du 17 février 1950 l'article 8 bis de l'arrêté directorial du 10 octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel technique et du personnel administratif propres à la direction des affaires économiques, tel qu'il a été modifié et complété, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 8 bis. —
« Il pourra également être tenu compte des services auxiliaires « rémunérés par une rente viagère sous réserve du reversement par « les agents intéressés des sommes perçues de la caisse des rentes « viagères. »

Le présent arrêté aura effet du 1^{er} janvier 1945.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

GABINET CIVIL

Est nommé *chaouch de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1950 : M. Haddi ben Mohamed, *chaouch de 3^e classe*. (Arrêté directorial du 17 janvier 1950.)

* *

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé *sous-directeur hors classe* du 1^{er} octobre 1949 : M. Rollet Claudius, *sous-directeur de 1^{re} classe des administrations centrales*. (Arrêté résidentiel du 26 janvier 1950.)

Est nommé *sous-directeur de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1950 : M. Chagneau Roger, *chef de service adjoint de 3^e classe des administrations centrales*. (Arrêté résidentiel du 7 février 1950.)

Est nommé *chef de bureau de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1949 : M. Machard de Gramont Maxime, *sous-chef de bureau de 1^{re} classe des administrations centrales*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 février 1950.)

Sont nommés, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949 :

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} octobre 1948 : M. Hermitte Marius, *commis chef de groupe de 1^{re} classe* ;

Secrétaires d'administration de 2^e classe (3^e échelon) :

Du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 15 avril 1948 : M. Monin Emile ;

Du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 15 juillet 1948 : M. Debos Jean,

commis principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon).

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat des 30 janvier et 2 février 1950 rapportant les arrêtés des 15 mars et 25 avril 1949.)

Sont nommés, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949, *secrétaires d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon)* du 1^{er} octobre 1948 :

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944 : M. Morati Hercule ;

Avec ancienneté du 1^{er} août 1945 : M. Harel Roger ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947 : M. Biancamaria Antoine, *commis chefs de groupe hors classe*.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1950 rapportant les arrêtés du 15 mars 1949.)

Sont nommés, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949, *secrétaires d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon)* du 1^{er} octobre 1948 :

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944 : M. Grimaud Jules ;

MM. Luccioni Jean ;

Poletti Alexandre ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1945 : M. Grès Emile ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947 : M. Bellée Fernand,

commis chefs de groupe hors classe.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat des 30 janvier et 2 février 1950 rapportant les arrêtés des 24 février et 1^{er} mars 1949.)

Sont nommés, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949 :

Secrétaires d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} octobre 1948 : MM. Boin Georges et Wagner Georges, *commis chefs de groupe de 1^{re} classe* ;

Secrétaire d'administration de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} mars 1948 : M. Heilles Henri, *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)*.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1950 rapportant les arrêtés des 24 février, 1^{er} et 18 mars 1949.)

Sont promus, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949 :

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Magnico Étienne, *commis chef de groupe hors classe* ;

Secrétaire d'administration de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 : M. Bonnier Elzéar, *commis chef de groupe de 3^e classe*.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1950 rapportant les arrêtés des 2 et 15 mars 1949.)

Sont nommés, en application de l'arrêté viziriel du 21 décembre 1949 :

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} octobre 1948 : M. Santarelli Jean, *commis chef de groupe de 1^{re} classe* ;

Secrétaire d'administration de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1948 : M. Simoni Jean, *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)*.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1950 rapportant les arrêtés des 24 février et 25 avril 1949.)

Est titularisé et nommé, après dispense de stage, *commis de 3^e classe* du 1^{er} juin 1947, avec ancienneté du 4 avril 1945, et reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 2^e classe* du 1^{er} novembre 1947 (bonification pour services civils : 3 ans 1 mois 27 jours) : M. Jalabert Jean, *commis stagiaire*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 1^{er} février 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *chaouch de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} août 1946, et promu *chaouch de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1949 : M. Farradji ben Messaoud, *agent journalier*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 janvier 1950.)

* *

DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Est promu *agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon* du 1^{er} octobre 1949 : M. Midière Louis, *agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon*. (Arrêté directorial du 31 janvier 1950.)

* *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont nommés, après concours, *rédacteurs stagiaires des services extérieurs* du 1^{er} décembre 1949, MM. Colombani Norbert et Franco Antoine. (Arrêtés directoriaux du 6 février 1950.)

Sont promus :

Chefs de bureau d'interprétariat de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Faure Barthélemy ;

Du 1^{er} novembre 1949 : M. Aboura Lachemi,

chefs de bureau d'interprétariat hors classe ;

Interprète de 2^e classe du 1^{er} décembre 1949 : M. Khétib Ahmed, *interprète de 3^e classe* ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1947 : M. Guedj Edgard, *commis de 2^e classe* ;

Sous-agent public de 3^e classe, 4^e échelon du 1^{er} février 1948 :
M. El Hadj Mohamed ben Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 5^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1949 : M. El Kebir ben Allal ;

Du 1^{er} février 1950 : M. Driss ben Mohamed,
sous-agents publics de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Lahoussine ben Aomar, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon du 1^{er} février 1950 : M. Abdeselem ben M'Hamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux des 2 et 3 février 1950.)

Sont reclassés :

Chef chaouch de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 28 février 1947 : M. Belaïd ben Saïd, chef chaouch de 2^e classe ;

Chaouch de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 3 janvier 1944, et chef chaouch de 2^e classe à la même date, avec ancienneté du 3 juillet 1947 : M. Mohammed ben Ali, chaouch de 2^e classe ;

Chef chaouch de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 25 avril 1946 : M. Ahmed ben Larbi, chef chaouch de 2^e classe ;

Chaouch de 5^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1945, et chaouch de 4^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Moha ben Ali, chaouch de 5^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 30 janvier 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 18 juillet 1946, et 4^e échelon du 1^{er} mai 1949 : M. Forges Gilbert, chauffeur qualifié ;

Agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon, du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 4 septembre 1944, et 4^e échelon à la même date, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1947 : M. Sanchez François, ouvrier qualifié ;

Agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 7 décembre 1944, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1948 : M. Sion Louis, surveillant de travaux.

(Arrêtés directoriaux du 6 février 1950.)

Est titularisé et nommé *agent public de 4^e catégorie, 5^e échelon* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947 : M. Baule Jean, concierge. (Arrêté directorial du 31 janvier 1950.)

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1945 :

Municipalité de Fès :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1943, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1946 et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1949 : Si Mohamed ben Larbi Rahmani ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1944, 6^e échelon du 1^{er} juillet 1946 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : Si Abdelouahad ben Abdallah ben Abdelouahad ;

Municipalité de Marrakech :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1945 et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : Si Othman ben Brahim ben Hammou ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1944, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1948 : Si Lahoucine ben Lahcèn ben M'Barek ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1943, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1946 : Si Allal ben Simo ben Ahmed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1941, 5^e échelon du 1^{er} mars 1945 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1948 : Si Ahmed ben Ali ben Lahcèn ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1942, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1945 et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : Si Tahar ben Lahoucine ben X... ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1946 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : Si Hamou ben M'Barek ben el Amel ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1946 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : Si Ahmed ben Lahoucine ben Boukrim ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (conducteur de véhicules hippomobiles), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1941, 5^e échelon du 1^{er} mars 1945 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1948 : Si Larbi ben Aomar ben el Arabi ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1942, 6^e échelon du 1^{er} mai 1945 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1948 : Si Mahjoub ben Mohamed Zemrani ;

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944, 8^e échelon du 1^{er} mars 1947 et 9^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : Si Ahmed ben Djillali ;

Du 1^{er} janvier 1946 :

Municipalité de Casablanca :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 15 novembre 1943, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1946 et 6^e échelon du 1^{er} août 1949 : Si Belaïd ben M'Barek ben X... ;

Municipalité de Fès :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1947 : Si Ahmed ben Mohamed ben Abderrahman el Fqih ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (porte-mire) et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1948 : Si Mohamed ben Ghazi bel Hous-sine ;

Municipalité de Marrakech :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1948 : Si Mohamed ben Abdelkrim ben Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1947 : Si Embareck ben Belkheïr ben X... ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvres ordinaires), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1948 : Si Haddou ben Salah ben Mohamed et Si Mohamed ben Abderrahmane ben Abdallah ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire) et 5^e échelon du 1^{er} mars 1949 : Si Moulay Ahmed ben Lahcèn ben Ahmed.

(Arrêtés directoriaux du 14 février 1950.)

*
*
*

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont nommés :

Inspecteur sous-chef du 1^{er} novembre 1949 : M. Pascal Marcel, inspecteur de police hors classe ;

Inspecteurs de police de sûreté hors classe :

Du 1^{er} octobre 1949 : M. Ej Jilali ben el Arbi ben Mohammed ;

Du 1^{er} novembre 1949 : M. Driss ben Hammou ben Kassem, inspecteurs de 1^{re} classe ;

Inspecteurs de police de sûreté de 1^{re} classe :

Du 1^{er} août 1947 : M. Driss ben Hammou ben Kassem ;

Du 1^{er} janvier 1948 : M. El Jilali ben el Arbi ben Mohammed ;

Du 1^{er} avril 1949 : M. Mohammed ben el Kbir ben Mohammed ;

Du 1^{er} mai 1949 : M. El Arbi ben Mohammed ben el Kbir ;

Du 1^{er} septembre 1949 : MM. Brahim ben el Houssine ben Brahim, Mohammed ben Abdelkadèr ben Mohammed « Meskini » et Mohammed ben el Arbi ben Mohamed, dit « Lechel » ;

Du 1^{er} novembre 1949 : MM. Mohammed ben Kassem ben Lahsèn et Mohammed ben Kaddour ben Hammou, inspecteurs de police de 2^e classe ;

Inspecteurs de police de sûreté de 2^e classe :

Du 1^{er} juillet 1947 : M. El Arbi ben Mohammed ben el Kbir ;

Du 1^{er} août 1947 : MM. Brahim ben el Houssine ben Brahim, Mohammed ben Abdelkadèr ben Mohamed « Meskini » et Mohammed ben el Arbi ben Mohammed, dit « Lechel » ;

Du 1^{er} septembre 1947 : MM. Mohammed ben Kassem ben Lahsèn et Mohammed ben Kaddour ben Hammou ;

Du 1^{er} août 1948 : M. Mohammed ben el Kbir ben Mohammed, inspecteurs de 3^e classe ;

Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} avril 1949 : MM. Ed Daoui ben Mohammed ben X... et El Habib ben Mohammed ben Ammara ;

Du 1^{er} mai 1949 : M. Bouazza ben Hammou ben Bouazza ;

Du 1^{er} juin 1949 : MM. Ahmed ben Mohammed ben el Haj Arbi, Driss ben el Houssine ben el Hadj Ali, El Bachir ben es Seddik ben el Mati et Omar ben Brik ben Abbas ;

Du 1^{er} juillet 1949 : MM. Mouloud ben Ali ben Ikhidèn et Saïd ben Abdallah ben Kaddour ;

Du 1^{er} août 1949 : MM. Abderrahmane ben Mohamed ben Abdallah, Ahmed ben Mbarek ben Mohammed, Bouchaïb ben Smaïl ben Bouchaïb, Mbarek ben Ahmed ben Mohammed, Smaïl ben Haddou ben X... et Tahar ben Bouchaïb ben X... ;

Du 1^{er} septembre 1949 : MM. Omar ben Mohammed ben Ahmed et Thami ben Tahar ben Hammadi ;

Du 1^{er} octobre 1949 : MM. Lahsèn ben Rhali ben Khalifa, Mohammed ben el Tayebi ben Kaddour et Mohammed ben Kaddour ben Dehmane ;

Du 1^{er} novembre 1949 : MM. Ahmed ben Brahim ben Kaddour, Mhammed ben el Hachmi ben Abbou et Mhammed ben el Tahar ben el Arbi ;

Du 1^{er} décembre 1949 : MM. Ahmed ben el Mekki ben Mohammed, Ed Daoudi Dris ben Abderrahman et Rhalem ben Mohammed ben el Rhazi,

gardiens de la paix de 1^{re} classe ;

Gardiens de la paix de 1^{re} classe :

Du 1^{er} novembre 1947 : MM. Ed Daoudi Dris ben Abderrahmane ben Mohammed et Mhammed ben el Tahar ben el Arbi ;

Du 1^{er} janvier 1948 : MM. Abderrahmane ben Mohamed ben Abdallah, Ahmed ben el Mekki ben Mohammed, Ahmed ben Mbarek ben Mohammed, Ahmed ben Mohammed ben el Haj Arbi, Bouazza ben Hammou ben Bouazza, Bouchaïb ben Smaïl ben Bouchaïb, Ed Daoui ben Mohammed ben X... « Chemich », El Bachir ben es Seddik ben el Mati, El Habib ben Mohammed ben Ammara, El Houssine ben el Arbi ben Sliman, Hajjaj ben Hajjaj ben el Arbi, Lahsèn ben Rhali ben Khalifa, Mbarek ben Ahmed ben Mohammed, Mohammed ben el Tayebi ben Kaddour, Mohammed ben Kaddour ben Dehmane, Omar ben Brik ben Abbas, Smaïl ben Haddou ben X..., Tahar ben Bouchaïb ben X... et Thami ben Tahar ben Hammadi ;

Du 1^{er} juin 1948 : MM. Ahmed ben Aïssa ben Jilali, Ammar ben Ammar ben Ammar, El Arbi ben Feddoul ben ej Jilali, Kabbour ben Haïda ben Aïssa, Mohammed ben el Allami ben Thami et Omar ben Mohammed ben Abdennebi ;

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Ahmed ben Brahim ben Kaddour, Bouchaïb ben Mohammed ben el Tibari, Dris ben el Houssine ben el Hadj Ali, Lahsèn ben Omar ben Mbarek, Mhammed ben el Hachmi ben Abbou, Mouloud ben Ali ben Ikhidèn et Omar ben Mohammed ben Ahmed ;

Du 1^{er} août 1948 : MM. Bouchaïb ben el Kbir ben Brahim et Hamida ben Mohammed ben Omar ;

Du 1^{er} septembre 1948 : MM. Abdelkadèr ben Miloudi ben Korchi, Mohammed ben Boujema ben Brik et Mohammed ben el Haj ben Ahmed ;

Du 1^{er} octobre 1948 : MM. Mohammed ben Mohammed ben Brahim et Rhalem ben Mohammed ben el Rhazi ;

Du 1^{er} novembre 1948 : MM. Ali ben Mahjoub ben Dehmane, Ej Jilali ben Mohammed ben Youssef et Mohammed ben ej Jilali ben el Hachmi ;

Du 1^{er} décembre 1948 : M. Mouloua ben Hammadi ben el Mati ;

Du 1^{er} janvier 1949 : MM. Bouchaïb ben Mohammed ben Bouchaïb et Lahsèn ben Mohammed ben el Arbi ;

Du 1^{er} octobre 1949 : M. El Arbi ben Mohammed ben Zeroual ;

Du 1^{er} décembre 1949 : M. El Hassane ben Lahsèn ben Ali, gardiens de la paix de 2^e classe ;

Gardiens de la paix de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : MM. Ali ben Mahjoub ben Dehmane, Mohammed ben ej Jilali ben el Hachmi et Mohammed ben Ouakrim ben Brahim ;

Du 1^{er} avril 1948 : M. Mohammed ben Lahsèn ben Tahar ;

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Bouchaïb ben Mohammed ben Bouchaïb et Mohammed ben Bouchaïb ben Bouchaïb, gardiens de la paix de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 30 janvier 1950.)

Sont nommés :

Inspecteurs de police de sûreté hors classe du 1^{er} juin 1949 : MM. Mohammed ben el Mati ben Yaya et Mohammed ben Hammou ben Abdallah, inspecteurs de police de 1^{re} classe ;

Inspecteurs de police de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : MM. Mohammed ben el Mati ben Yaya et Mohammed ben Hammou ben Abdallah ;

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Abdesslem ben Abdelkrim ben Messaoud, inspecteurs de police de 2^e classe ;

Gardien de la paix de classe exceptionnelle du 1^{er} septembre 1948 : M. Abdallah ben Smaïl ben Brahim, gardien de la paix de 1^{re} classe ;

Gardiens de la paix de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Abdallah ben Smaïl ben Brahim ;

Du 1^{er} février 1948 : M. Mohammed ben Lahsèn ben X... ;

Du 1^{er} mai 1948 : M. Mohammed ben el Houssine ben Regragui ;

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Ahmed ben Abdelaziz ben el Larbi ;

Du 1^{er} septembre 1948 : MM. Bonaïssa ben el Arbi ben Hammadi et Mohammed ben Bouchaïb ben Bouchaïb ;

Du 1^{er} décembre 1949 : M. Mohammed ben Abdallah ben Ahmed, gardiens de la paix de 2^e classe ;

Gardiens de la paix de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1946 : M. Mhammed ben el Arbi ben Haj Hammoud ;

Du 1^{er} janvier 1947 : M. Mohammed ben Lahsèn ben X... ;

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Abdallah ben Smaïl ben Brahim ;

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Ahmed ben Abdelaziz ben el Larbi, Boujema ben Mohammed ben Mohammed et Mohammed ben Abdallah ben Ahmed,

gardiens de la paix de 3^e classe.

Est reclassé *inspecteur de la sûreté de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1949 : M. Kabbour ben Abdallah ben el Mamoune, inspecteur de police de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 30 janvier 1950.)

* * *

DIRECTION DES FINANCES.

MM. Harmelin Maurice et Boissy Maurice, sous-directeurs hors classe à la direction des finances, bénéficieront, à titre personnel, à compter du 1^{er} janvier 1947, du traitement de base des chefs de service adjoints de classe exceptionnelle tant que ce traitement de base sera supérieur à celui des sous-directeurs hors classe parmi lesquels ils continuent à être rangés. (Arrêtés résidentiels des 16 août 1949 et 9 février 1950.)

M. Povéda Louis, contrôleur financier de 2^e classe à la direction des finances, bénéficiera, à titre personnel, à compter du 1^{er} janvier 1947, du traitement de base des chefs de service adjoints de 1^{re} classe tant que ce traitement sera supérieur à celui qu'il a perçu à compter de cette date. (Arrêté résidentiel du 4 février 1950.)

M. Klein Georges, inspecteur principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) à la direction des finances, bénéficiera, à titre personnel, à compter du 1^{er} janvier 1947, du traitement de base des chefs de service adjoints de 2^e classe et, à compter du 1^{er} janvier 1949, du traitement de base des chefs de service adjoints de 1^{re} classe tant que ce dernier traitement de base sera supérieur à celui des inspecteurs principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) des impôts directs, parmi lesquels il continue à être rangé. (Arrêté résidentiel du 9 février 1950.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires* du 16 décembre 1949 : MM. Sergent Charles et Tallon William. (Arrêtés directoriaux du 14 décembre 1949.)

Sont nommés, dans le service des impôts directs :

Sous-directeur régional de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Martin Jean, inspecteur principal régional (2^e échelon) ;

Sous-directeur régional de 2^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947, et *sous-directeur régional de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1949 : M. Boudière Raoul, inspecteur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) ;

Sous-directeur régional de 2^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1947, et *sous-directeur régional de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1949 : M. Rémaury Henri, inspecteur principal régional (1^{er} échelon) ;

Sous-directeurs régionaux de 2^e classe :

Du 1^{er} février 1948 : M. Pagès André, inspecteur principal régional (1^{er} échelon) ;

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Couratier Hugues ;

Du 1^{er} mai 1949 : M. Graziani Aimé,

inspecteurs principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon).

(Arrêtés directoriaux du 6 février 1950.)

Est nommé *inspecteur adjoint stagiaire des impôts directs* du 27 janvier 1950 : M. Hézard René, ingénieur de l'Institut agricole d'Algérie. (Arrêtés directoriaux des 9 janvier et 8 février 1950.)

Sont intégrés, dans le cadre des sous-directeurs régionaux de l'enregistrement et du timbre, et nommés :

Sous-directeurs régionaux de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1941 : M. Maliges André ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947 : M. Poey Édouard,

inspecteurs principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) ;

Sous-directeur régional de 2^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947, et *sous-directeur régional de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1949 : M. Mercier Henry, inspecteur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) ;

Sous-directeurs régionaux de 2^e classe du 1^{er} mars 1948 : MM. Delmares Charles et du Port de Loriol Fernand, inspecteurs principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon).

(Arrêté directorial du 8 février 1950.)

Est reclassée, en application de l'arrêté viziriel du 7 octobre 1946, *dactylographe de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 9 décembre 1945, et *dactylographe de 2^e classe* du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Ratel Marie, dactylographe de 4^e classe des domaines. (Arrêté directorial du 8 février 1950.)

* * *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 28 avril 1945, et reclassé *commis principal de 3^e classe* à la même date, avec ancienneté du 28 avril 1945 : M. Imbert Henri, agent auxiliaire. (Arrêté directorial du 6 décembre 1949.)

Est titularisé et nommé *chef cantonnier principal de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1942, promu *chef cantonnier principal de 2^e classe* du 1^{er} mars 1946 et reclassé *conducteur de chantier principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} mars 1946 : M. Asnar Louis, agent auxiliaire. (Arrêté directorial du 8 décembre 1949.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1947 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon (chauffeur de vedette), avec ancienneté du 1^{er} octobre 1944 : M. Brick ben el Hachemi ben Embark ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (chef de barcasse de 1^{re} classe), avec ancienneté du 1^{er} octobre 1944 : M. Er Raïss Aomar ben er Raïss ben el Hassan ben Bihi ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} octobre 1946 : M. Boujemâa ben Ahmed ben M'Haïnd dit « Boufouss » ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon (portefaix portuaire permanent), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944 : M. El Hachemi ben el Ayachi ben Hamed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (chauffeur de chaudière), avec ancienneté du 1^{er} mai 1945 : M. Hajjoub ben el Hadj Abdallah ben Mohamed el Krati ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} avril 1946 : M. El Hachemi ben Abdeslem el Hayani.

(Arrêtés directoriaux des 16, 18 et 23 janvier 1950.)

* * *

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est intégrée dans le cadre des commis, en application de l'arrêté viziriel du 30 juillet 1947, en qualité de *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 1^{er} mai 1948 : M^{me} Augé Julienne, dactylographe de 2^e classe. (Arrêté directorial du 23 décembre 1949.)

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS

Sont nommés *ingénieurs géomètres adjoints stagiaires* :

Du 16 décembre 1949 : MM. Amsalem Lucien, Ausseil André, Blin Pierre, Bruneau Jacques, Bouyer Jean, Cano Marcel, Messenger Marcel, Milletto Jacky, Millot André, Moulin Paul, Saury Roger et Vanier Jean ;

Du 19 décembre 1949 : M. Brun Michel ;

Du 21 décembre 1949 : M. Soulhol Denis ;

* Du 28 décembre 1949 : M. Roblin Michel ;

Du 29 décembre 1949 : M. Balanger Louis ;

Du 30 décembre 1949 : MM. Martin Fernand et Delcros Jean-Gaston ;

Du 1^{er} janvier 1950 : M. Rodriguez Louis ;

Du 20 janvier 1950 : M. Guasco Robert.

(Arrêtés directoriaux du 30 décembre 1949.) *

Est nommé *interprète stagiaire* du 1^{er} février 1950 : M. Tahar Ahmed, titulaire du certificat d'aptitude à l'interprétariat. (Arrêté directorial du 1^{er} février 1950.)

Est nommé *brigadier-chef palefrenier stagiaire de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1947, titularisé et nommé *brigadier-chef palefrenier de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1948 : M. Laffite Emile.

Est nommé *agent d'élevage stagiaire de 5^e classe* du 1^{er} janvier 1950 : M. Delplanque Emile.

(Arrêtés directoriaux du 20 janvier 1950.)

*
* *

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est remise, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayée des cadres de la direction de l'instruction publique du 27 mars 1947 : M^{me} Deviras Rose, institutrice des cadres métropolitains. (Arrêté directorial du 24 janvier 1950.)

Sont nommés :

Du 1^{er} avril 1949 :

Professeur licencié de 5^e classe (cadre normal), avec 1 an 8 mois 27 jours d'ancienneté : M^{me} Grégoire Simone (arrêté directorial du 28 janvier 1950 rapportant l'arrêté du 30 novembre 1949 et modifiant l'arrêté du 17 juin 1949) ;

Du 1^{er} octobre 1949 :

Institutrice de 4^e classe, avec 9 mois d'ancienneté : M^{me} Bozzi Françoise, institutrice des cadres métropolitains ;

Institutrices de 6^e classe :

M^{me} Espinasse Laure, institutrice suppléante ;

Avec 2 ans 8 mois 28 jours d'ancienneté : M^{me} Akrich Clotilde, institutrice des cadres métropolitains ;

Instituteur stagiaire du cadre particulier : M. Alaoui Abdelkebir ;

Maitresse de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 2^e catégorie), avec 6 mois d'ancienneté : M^{me} Bonpas-Bernet Edith ;

Maitre et maitresse de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M^{me} Magot Simone et M. Noé Pierre ;

Du 1^{er} novembre 1949 :

Institutrice de 3^e classe, avec 2 ans 10 mois d'ancienneté : M^{me} Forney Yvette, institutrice des cadres métropolitains ;

Du 1^{er} janvier 1950 :

Professeur chargé de cours d'arabe (cadre normal), avec 2 ans 1 mois 27 jours d'ancienneté : M. Dray Maurice, chargé d'enseignement ;

Institutrice de 3^e classe, avec 9 mois d'ancienneté : M^{me} Merle Georgette, institutrice des cadres métropolitains ;

Institutrice de 4^e classe, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M^{me} Aurioux Solange, institutrice des cadres métropolitains ;

Institutrices de 6^e classe : M^{me} Pidancet Françoise et Clergues Yvette ;

Assistante maternelle auxiliaire de 6^e classe du 1^{er} janvier 1950 et *assistante maternelle de 6^e classe* du 1^{er} janvier 1950 : M^{me} Maestracchi Charlotte ;

Du 1^{er} février 1950 :

Instituteur de 3^e classe, avec 3 ans 1 mois d'ancienneté : M. Larivain Georges, instituteur des cadres métropolitains.

(Arrêtés directoriaux des 3 octobre et 24 décembre 1949, 11, 19, 25, 26, 28 janvier et 1^{er} février 1950.)

Est réintégrée dans ses fonctions du 1^{er} octobre 1949 et rangée *institutrice de 4^e classe* du 1^{er} octobre 1949, avec 1 an 1 mois 19 jours d'ancienneté : M^{me} Demnate Denise. (Arrêté directorial du 10 août 1949.)

Sont réintégrés, pour ordre, dans les cadres de la direction de l'instruction publique et remis d'office à la disposition de leur administration d'origine du 1^{er} octobre 1949 : M. Dubernard Jean, instituteur de 2^e classe des cadres métropolitains, et M^{me} Dubernard Anne-Marie, professeur licencié des cadres métropolitains. (Arrêtés directoriaux du 29 décembre 1949.)

Sont reclassés et promus :

Répétiteur surveillant de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec 2 ans 9 mois 8 jours d'ancienneté, *répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre)* du 1^{er} avril 1946 et rangé *répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre)* du 1^{er} avril 1949, avec 2 ans 10 mois d'ancienneté : M. Hermelin Maurice, bonifications pour services militaires : 1 an 6 mois 16 jours, et pour services de suppléant : 1 an 2 mois 22 jours) ;

Instituteur de 5^e classe du 1^{er} janvier 1938, avec 2 ans 4 mois 16 jours d'ancienneté, *institutrice de 4^e classe* du 14 août 1939 et *institutrice de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1942 : M. Aitelhaoussine Antoine, instituteur de 3^e classe (bonification pour services militaires : 4 ans 4 mois 16 jours).

(Arrêtés directoriaux des 21 novembre 1949 et 17 janvier 1950.)

Sont reclassés :

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1948, avec 3 ans 8 mois 24 jours d'ancienneté : M^{me} Vézinhel Geneviève (bonification pour services de suppléante : 2 ans 3 mois) ;

Professeur licencié de 6^e classe (cadre normal) du 1^{er} octobre 1949, avec 3 ans 6 mois 26 jours d'ancienneté : M. Marambaud Pierre (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 26 jours) ;

Professeur licencié de 6^e classe (cadre normal) du 1^{er} octobre 1949, avec 3 ans 1 mois 2 jours d'ancienneté : M. Lajunie Pierre (bonifications pour services militaires : 9 mois 2/4 jours, et pour services d'auxiliaire : 2 ans 3 mois 8 jours) ;

Maitre de travaux manuels de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1949, avec 1 an 11 mois 19 jours d'ancienneté : M. Jossierand Jean (bonifications pour services militaires : 11 mois 19 jours, et pour services dans l'industrie privée : 1 an).

(Arrêtés directoriaux du 9 février 1950.)

Application du *dahir* du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisées et nommées :

Agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1947, avec 2 ans 2 mois d'ancienneté : M^{me} Lang Jocelyne ;

Agents publics de 4^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1947 : Avec 2 ans 7 mois d'ancienneté : M^{me} Chevroulet Elisa ;

Avec 1 an 1 mois d'ancienneté : M^{me} Bustos Angèle.

(Arrêtés directoriaux des 10 et 11 janvier 1950.)

Est titularisé et nommé *chaouch* de 7^e classe du 6 juin 1949, avec 1 an 5 mois d'ancienneté, et reclassé en cette qualité à la même date, avec 2 ans 8 mois 23 jours d'ancienneté : M. Driss ben Mohammed. (Arrêté directorial du 24 janvier 1950.)

*
*
*

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Sont reclassés *médecins divisionnaires adjoints de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947, et promus *médecins divisionnaires adjoints de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1949 :

MM. Duthu Paul, médecin principal de 1^{re} classe ;
Salm Georges, médecin principal de 2^e classe ;
Crozes Yves, médecin principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} décembre 1949.)

Sont reclassées *adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* :

Du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 18 octobre 1947 (bonification pour services d'auxiliaire : 11 mois 13 jours) : M^{me} Lacombe Suzanne ;

Du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 16 septembre 1948 (bonification pour services d'auxiliaire : 3 mois 15 jours) : M^{lle} Selvy Denise,

adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat).

(Arrêtés directoriaux du 16 janvier 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et reclassés :

Dame dactylographe de 5^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947, et *dame dactylographe de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947 : M^{me} veuve Bazin, née Michot Yvonne, dame dactylographe auxiliaire (5^e catégorie) ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947 : M. Hamani ben Mohamed, homme de peine journalier.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 29 décembre 1949.)

*
*
*

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Est promu *chef de section (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1949 : M. Laplace Émile, contrôleur principal intégré (1^{er} échelon). (Arrêté directorial du 24 décembre 1949 rapportant l'arrêté du 8 septembre 1949.)

Sont nommés :

Contrôleurs :

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1948 et 2^e échelon du 21 décembre 1949 : M^{me} Colin Yvette ;

5^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Blanchet Félicie ;

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Carasco Suzanne et Crisiani France ;

2^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Bertrand Huguette ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Damestoy Suzanne ;

5^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 6^e échelon du 11 décembre 1949 : M^{me} Garcin Flavie ;

Agents d'exploitation :

1^{er} échelon du 1^{er} avril 1948, 2^e échelon du 1^{er} avril 1949 et 3^e échelon du 16 octobre 1949 : M^{lle} Gautier Elisabeth ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 1^{er} octobre 1949 : M^{me} Sciacco Yvonne ;

1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1948 et 2^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M^{lle} Peyri Andrée ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1948, 4^e échelon du 16 décembre 1948 et 5^e échelon du 11 octobre 1949 : M. Raffenne Roger ;

1^{er} échelon du 1^{er} avril 1948, 2^e échelon du 1^{er} avril 1949 et 3^e échelon du 21 août 1949 : M. Allam Elie ;

1^{er} échelon du 1^{er} avril 1948, 4^e échelon du 1^{er} avril 1949 et 5^e échelon du 16 juin 1949 : M. Leclerc André ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. Colombani Joseph ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 11 novembre 1949 : M. Penin Gaston ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 16 juillet 1949 : M. Ahmed ben Tahmi ben Ahmed Ouazani ;

1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1948 et 2^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. Cerisier Georges ;

1^{er} échelon du 1^{er} avril 1948 et 2^e échelon du 1^{er} avril 1949 : M^{me} Mannoni Paulette ;

1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1948 et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. Tallet Henri ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 16 juillet 1949 : M. Gonzalez Robert ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 5^e échelon du 21 août 1949 : M^{me} Vuillemin Marguerite ;

1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1948 : M^{lle} Gazet Gabrielle et M. El Alami ben Mohamed Boudrika ;

1^{er} échelon du 16 septembre 1948 : M. Bages Jean ;

1^{er} échelon du 21 décembre 1948 : M. Vinciguerra Dominique ;

1^{er} échelon du 1^{er} mai 1949 : M^{lle} Lévy Hélène ;

Agent principal d'exploitation, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 3^e échelon du 21 avril 1948 : M^{me} Blanchet Félicie ;

Agents des installations stagiaires du 21 octobre 1949 : MM. Marti Georges, Dauvergne Henri, Berthelot Guy, Manière Charles, Sanz Raymond, Maudelonde Pierre, Auton Henri, Mourguès René, Blais Alain, Guiter Henri et Cortay Jean ;

Facteurs à traitement global du 1^{er} mars 1949 :

4^e échelon : M. Mohamed ben Ali ben M'Hamed ;

5^e échelon : MM. El Mostafa ben el Mekki ben Haj Dris, Kassem ben Mohamed ben Lahcèn, Abdelaziz ben Mohammed ben Omar, Talebould Boalem, Missaoui Mohamed ben Allal ben ej Jilali, Mohammed ben el Bachir ben Ahmed, Assou-ou Khodji et Mohamed ben Haj Ahmed ben Messaoud ;

2^e échelon : MM. Mohamed ben Taybi Abdelaziz Bendani, Bou-louis Miloud ben Mohamed ben el Mostafa, Maman-Aaronould Abba, Mohammed ben el Fadel ben el Arbi, Lahcèn ben Mohamed ben Lahsèn, El Mahdi ben Mohamed ben Jilali « Jebbi », Mohamed ben Ahmed ben Mohamed « Chccha », Ahmed ben Si Ahmed ben Saïd, Abdelouahed ben Hadj M'Barek, Mohamed ben ej Jilali Slimane, Bouchaïb ben Abderraman ben Bouchaïb, Lahsèn ben Brahim ben el Haj Mohamed, Bazza ben Ahmed Zaid et Ahmed ben Abdallah Hadjami, Bouchaïb ben Ouadoudi ben Ahmed ;

1^{er} échelon : MM. Mohamed ben Salem et Mellal ben Hadj Bouziane ;

1^{er} échelon du 1^{er} mars 1949 et 2^e échelon du 16 mars 1949 : M. Amar Lyaou ;

2^e échelon du 1^{er} mars 1949 et 3^e échelon du 11 novembre 1949 : MM. Moussaoui Driss ben Abdesslam ben Malek et Brahim ben el Arbi ben Mohamed ;

3^e échelon du 1^{er} mars 1949 et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1949 : M. Abderrahmane ben Allal ben Lahsèn ;

Manutentionnaires à traitement global, 2^e échelon du 1^{er} mars 1949 : MM. Ahmed ben Abdallah Hadjami, Mohammed ben ej Jilali ben Mohamed et Kadiri Mohammed ben Ahmed ben Mohammed.

(Arrêtés directoriaux des 21 octobre, 2 novembre, 24, 27 décembre 1949 et 9 janvier 1950.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *agent des installations*, 8^e échelon du 19 octobre 1949 : M. Giudicelli Lucien. (Arrêté directorial du 20 janvier 1950.)

*
*
*

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Est promu *chef de section* de 3^e classe du 1^{er} avril 1949 : M. Deytieux Henri, chef de section de 4^e classe. (Arrêté du trésorier général du 3 février 1950.)

Admission à la retraite.

M. Lahmar Makhlouf, conducteur de chantier principal de 1^{re} classe de la direction des travaux publics, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} janvier 1950. (Arrêté directorial du 9 janvier 1950.)

M. Molines Louis, dessinateur-calculateur principal de 1^{re} classe du service topographique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} janvier 1950. (Arrêté directorial du 31 décembre 1949.)

M. Serre Antonin, agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon de la direction de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} octobre 1949. (Arrêté directorial du 30 septembre 1949.)

M. Troussel Henri, ingénieur topographe principal (2^e échelon) du service topographique chérifien, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} avril 1950. (Arrêté directorial du 28 janvier 1950.)

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 15 février 1950 et à compter du 4 juillet 1948 une allocation spéciale de réversion annuelle de quatre mille deux cent trente-huit francs (4.238 fr.) est accordée à M^{me} M'Barka bent Bouchaïb, ayant cause de Abdallah ben Tibari, ex-gardien des douanes, décédé le 3 juillet 1948.

Par arrêté viziriel du 15 février 1950 et à compter du 18 août 1948, une allocation spéciale de réversion annuelle de six mille quatre-vingt-quatorze francs (6.094 fr.) est accordée suivant la répartition ci-après :

M^{me} veuve Zohra bent Si Mohamed : 406 francs ;
Enfant mineur sous sa tutelle : Aïcha, née en 1947 : 5.688 francs ;
Total : 6.094 francs,
ayants cause de Hadj Brahim ben Saïd, ex-mokhazni, décédé le 17 août 1948.

La présente allocation est majorée de l'aide familiale pour un enfant.

Par arrêté viziriel du 15 février 1950 et à compter du 1^{er} octobre 1948 une allocation spéciale de réversion annuelle de huit cent vingt-neuf francs (829 fr.) est accordée à M^{me} Ijja bent Mohamed, ayant cause de Mohamed ben Aomar Kherdali, ex-mokhazni, décédé en décembre 1947.

Par arrêté viziriel du 15 février 1950 et à compter du 10 septembre 1948 une allocation spéciale de réversion annuelle de mille deux cent soixante-dix-huit francs (1.278 fr.), est accordée suivant la répartition ci-après :

M^{me} veuve Rekia bent Mohamed Abakel : 160 francs ;
Orphelin Idder, né en 1934 : 1.118 francs ;
Total : 1.278 francs
(orphelin sous la tutelle de Mohamed ben Saïd), ayants cause de Saïd ben Lahssèn, ex-chaouch, décédé le 9 septembre 1948.

Résultats de concours et d'examens.

Examen probatoire du 1^{er} février 1950 pour la titularisation d'agents auxiliaires ou journaliers dans le cadre des employés et agents publics de la direction des travaux publics.

Candidat admis : M. Nassiet Jean.

Concours du 12 décembre 1949 pour le recrutement de cinq géologues stagiaires de la direction de la production industrielle et des mines.

Liste d'aptitude :

Bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 : MM. Bourgin René et Hollard Henri ;

Au titre normal : M. Monition Lucien, M^{me} Petitot Marie-Louise, MM. du Dresnay Renaud, Suter Gabriel et Kuntz Paul.

Examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur des instruments de mesure (session de janvier 1950).

Candidat admis : M. Jouret François.

Concours pour l'emploi d'adjoint technique stagiaire du génie rural (session de janvier 1950).

Candidats admis : MM. Raboycau Louis, Van Gilst Jean et Brun Louis.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 15 FÉVRIER 1950. — *Patentes* : contrôle civil de Sidi-Slimane, 2^e émission 1949 ; Port-Lyautey, 6^e émission 1948 ; annexe de Tamarar, émission primitive 1949 ; Meknès-ville nouvelle, 4^e émission 1949 et 8^e émission 1949 ; centre d'Aïn-Leuh, 2^e émission 1949 ; Martimprey-du-Kiss, 2^e émission 1949.

Supplément à l'impôt des patentes : Meknès-ville nouvelle, rôle 3 de 1949 ; centre et circonscription de Sidi-Bennour, rôle 1 de 1949 ; Agadir, rôle 4 de 1949 ; Rabat-nord, rôle 7 de 1948 ; Meknès-médina, rôles 6 de 1948 et 3 de 1949 ; Marrakech-Gueliz, rôle 7 de 1947 ; circonscription de Port-Lyautey-banlieue, rôle 4 de 1948 ; Safi, rôle 6 de 1948 ; Ouezzane, rôle 3 de 1948 ; Casablanca-centre, rôle 7 de 1949 ; Port-Lyautey, rôles 6 de 1948 et 4 de 1949 ; Marrakech-médina, rôles 10 de 1948 et 6 de 1949 ; Casablanca-ouest, rôles 17 de 1947 et 11 et 12 de 1948 ; Casablanca-nord, rôles 12 de 1947 et 7 de 1949.

Taxe de compensation familiale : Meknès-ville nouvelle, 2^e émission 1949 ; Oujda, 6^e émission 1947, 4^e émission 1948 ; Taourirt, 2^e émission 1948 ; Ifrane, émission primitive 1949 et 2^e émission 1948 ; centre et circonscription de Berkane, 2^e émission 1948 ; Azemmour-banlieue, émission primitive 1949.

Complément à la taxe de compensation familiale : Rabat-nord, rôles 3 de 1947, 2 de 1948, 1 de 1949.

LE 20 FÉVRIER 1950. — *Patentes* : Casablanca-nord, 12^e émission 1948 ; centre d'Inezgane, 5^e émission 1948 ; Meknès-Extension-est, 3^e émission 1948 ; Taza-banlieue, 2^e émission 1947 ; Casablanca-ouest, 13^e émission 1947, 3^e émission 1949 ; Berkane, 2^e émission 1949 ; Khenifra, 2^e émission 1949 ; Beauséjour, 2^e émission 1949 ; Rabat-nord, 2^e et 3^e émissions 1949 ; Meknès-ville nouvelle, 10^e émission 1949 ; circonscription de Fès-banlieue, émission primitive 1949 ; circonscription de contrôle civil de Had-Kourt, 2^e émission 1949 ; annexe des affaires indigènes d'El-Hammam, 2^e émission 1949 ; circonscription de contrôle civil d'Oulmès, 2^e émission 1949 ; Guercif, 2^e émission 1949 ; Rabat-banlieue, 2^e émission 1949 ; circonscription de Safi-banlieue, 2^e émission 1949 ; circonscription de contrôle civil de Marchand, 3^e émission 1949 ; circonscription de Marrakech-banlieue, émission primitive 1949 ; annexe de contrôle civil de Tedders, 2^e émission 1949 ; circonscription de Sattat-banlieue, 2^e émission 1949 ; Agadir, émission primitive 1949 (domaine maritime) et 4^e émission 1949 ; Casablanca-centre, 13^e émission 1947 et 16^e émission 1948 ; Bel-Air, 3^e émission 1948 ; Aïn-es-Sebaâ, 2^e émission 1948 ; centre de l'Oasis, 3^e émission 1948 et 2^e émission 1949 ; cercle des affaires indigènes d'Azrou, 2^e émission 1949 ; contrôle civil d'El-Hajeb, émission primitive de 1949 ; Fedala-banlieue, 2^e émission 1949 ; Fès-ville nouvelle, 9^e émission 1947.

Taxe d'habitation : Rabat-nord, 3^e émission 1949 ; Casablanca-nord, 12^e émission 1948 ; Fès-ville nouvelle, 9^e émission 1947 ; centre de l'Oasis, 3^e émission 1948 ; Casablanca-centre, 13^e émission 1947 et 16^e émission 1948.

Taxe urbaine : Fès-ville nouvelle, 2^e émission 1948.

Supplément à l'impôt des patentes : circonscription des Rehamna, rôles 4 de 1948 et 1 de 1949 ; centre et circonscription d'El-Hajeb, rôle 4 de 1948 ; circonscription de Mogador-banlieue, rôle 2 de 1948 ; Casablanca-sud, rôles 10 de 1947, 7 de 1948 et 6 de 1949 ; centre et circonscription d'El-Hajeb, rôle 3 de 1949 ; Fès-médina, rôles 9 et 10 de 1949 ; Marrakech-médina, rôle 5 de 1949 ; circonscription de Meknès-banlieue, rôle 4 de 1949 ; centre de Rich, rôle 2 de 1949 ; Mogador, rôle 4 de 1948 ; Rabat-sud, rôles 11 de 1947, 12 de 1948 ; Salé, rôles 5 de 1947, 5 de 1948, 2 de 1949.

Taxe de compensation familiale : contrôle civil de Port-Lyautey, 3^e émission 1947 ; Casablanca-nord, 16^e émission 1947 ; Sattat-banlieue, 3^e émission 1948 ; Casablanca-centre, 6^e émission 1948 ; Haut-Ouerrha, 2^e émission 1949 ; Benahmed-banlieue, 2^e émission 1949.

Prélèvement sur les traitements et salaires : Meknès-ville nouvelle, rôle 4 de 1947.

Tertib et prestations des indigènes de 1949
(émissions supplémentaires).

LE 20 FÉVRIER 1950. — Bureau des affaires indigènes d'Ahermoumou, caïdat des Irehzrane ; bureau des affaires indigènes des Ida-Oultite, caïdat des Aït Issafèn ; circonscription de Tissa, caïdat des Oulad Alliane ; circonscription de Sattat-banlieue, caïdat des Oulad Bouziri ; circonscription des Tsoul, caïdat des Tsoul ; circonscription de Bab-el-Mrouj, caïdat des El Taïffa ; circonscription d'El-Kelâa-des-Slès, caïdat des Fichtala ; circonscription de Karia-ba-Mohammed, caïdats des Hjaoua et des Cheraga ; circonscription de Fès-banlieue, caïdat des Beni Saddèn ; circonscription de Sefrou-banlieue, caïdat des El Bahlil ; circonscription de Tahala, caïdat des Beni Abdelhamid ; circonscription de Taza-banlieue, caïdat des Rhiata-est ; circonscription de Fès-banlieue, caïdats des Oulad Jamaâ, des Homiane, des El Oudaya, des Sejaâ, des Cherarda, des Aït Ayache et des Oulad el Haj du Saïs ; pachalik de Taza ; circonscription de Sidi-Rahhal, caïdat des Zemrane ; circonscription des Srarhna-Zemrane, caïdats des Beni Amour et des Ahl Rhaba ; circonscription d'Imi-n-Tanoute, caïdat des Mzouida ; circonscription de Chichaoua, caïdat des Ahl Chichaoua ; circonscription des Aït-Ouirir, caïdat des Mesfoua ; circonscription de Marrakech-banlieue, caïdat des Guich ; circonscription des Rehamna, caïdat des Rehamna-sud ; circonscription de Tamanar, caïdat des Ida Ouguelloul ; circonscription de Chemâa, caïdat des Zerra.

Tertib et prestations des Européens 1949.

Région d'Oujda, circonscriptions de Debdou et d'El-Aïoun ; région de Casablanca, circonscriptions de Khouribga et de Boujad ; région de Marrakech, circonscriptions d'Amizmiz et de Safi-banlieue ; région de Rabat, circonscriptions d'Ouezzane-ville et de Salé-ville.

LE 23 FÉVRIER 1950. — Région de Marrakech, circonscription de Mogador-banlieue ; région de Meknès, circonscription d'Azrou ; région de Fès, circonscription de Taza-banlieue ; région d'Oujda, circonscriptions de Martimprey-du-Kiss et de Berguent.

Le chef du service des perceptions,

M. BOISSY.

Avis d'examens de sténographie.

Les examens de sténographie institués en vue de l'obtention de l'indemnité de technicité auront lieu à Rabat (Institut des hautes études) et à Casablanca (services municipaux), le 6 avril 1950.

Ces examens sont réservés aux dames dactylographes titulaires ou auxiliaires en fonction dans les administrations du Protectorat.

Les dames dactylographes temporaires seront également admises à subir les épreuves de cet examen en vue de leur classement dans la catégorie des sténodactylographes et de l'obtention de la prime mensuelle prévue par l'arrêté du directeur des travaux publics du 3 décembre 1945.

Les demandes d'inscription devront parvenir au secrétariat général du Protectorat (service du personnel) avant le 23 mars 1950, dernier délai.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Date des examens de l'enseignement musulman en 1950.

1^{re} session 1950.

La date d'ouverture de la 1^{re} session des examens est fixée ainsi qu'il suit :

- Bourses musulmanes : jeudi 11 mai ;
- Certificat d'études normales musulmanes 1^{er} et 2^e degrés : lundi 22 mai ;
- Concours d'entrée des élèves mouderrès : lundi 22 mai ;
- Concours d'entrée des élèves moniteurs : lundi 22 mai ;
- Certificat d'études secondaires musulmanes : lundi 12 juin ;
- Diplôme d'études secondaires musulmanes : lundi 5 juin ;
- Examen de sortie des élèves mouderrès : samedi 3 juin ;
- Concours d'entrée des élèves maîtres : lundi 5 juin ;
- Certificat d'aptitude à l'enseignement agricole dans les écoles musulmanes : mardi 30 mai ;
- Certificat d'aptitude à l'enseignement professionnel dans les écoles de fillettes musulmanes : jeudi 1^{er} juin ;
- Concours de recrutement des maîtresses de travaux manuels pour les écoles de fillettes musulmanes : lundi 12 juin ;
- Concours de recrutement des élèves maîtresses ouvrières (entrée à la S.N. de Rabat) : jeudi 22 juin ;
- Examen de titularisation des maîtresses de travaux manuels : mardi 20 juin.

Le registre d'inscription à ces divers examens et concours sera rigoureusement clos un mois avant la date de l'examen.

Tous les dossiers des candidats devront parvenir à la direction de l'instruction publique (bureau des examens), par l'intermédiaire des chefs d'établissements ou des inspecteurs et inspectrices de l'enseignement musulman.

2^e session 1950.

La date d'ouverture de la 2^e session des examens est fixée ainsi qu'il suit :

- Certificat d'études secondaires musulmanes : jeudi 5 octobre ;
- Diplôme d'études secondaires musulmanes : jeudi 5 octobre.

Les dossiers des candidats devront parvenir à la direction de l'instruction publique (bureau des examens), avant le 1^{er} septembre 1950.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS ET DES INTERPRÈTES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS
 près la cour d'appel et les tribunaux du Maroc, pour l'année 1950, en vertu des dispositions des articles 45 et 46 du dahir du 12 août 1913 sur la procédure civile et du dahir du 17 octobre 1923 (délibération de l'assemblée générale de la cour d'appel du 15 décembre 1949).

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
I. — Experts.		
<i>Affaires commerciales.</i>		
Casablanca.	MM. Bernard Auguste	Courtier, 1, rue Colbert, à Casablanca, A. 29-80.
id.	Bouveret Martel	58, rue Coli (textiles), à Casablanca, A. 13-29.
id.	Caspar Pierre	Boulevard du Colonel-Scall, à Casablanca (industrie alimentaire et laitière).
id.	Heinis Alfred	86, rue Blaise-Pascal, à Casablanca (horlogerie et bijouterie).
id.	Hombberger Gustave	65, avenue Pocymirau, à Casablanca (cuirs et peaux), A. 19-14.
id.	Jorro J.-Baptiste	235, avenue Mers-Sultan, à Casablanca (crin végétal).
id.	Lafont François	Courtier, 77, rue du Général-Drude, à Casablanca, A. 02-22.
id.	Loznéanu André	70, rue Prom, à Casablanca, A. 24-70.
id.	Mounier Hugues	67, rue Gallieni, à Casablanca (bijouterie, pierres fines), A. 51-19.
id.	Narbonne Raymond	Import-export, rue du Consulat-de-France, n° 8, à Casablanca, A. 35-47.
id.	Nègre Guy	Contrôleur de collecte (laines, cuirs, peaux), 28, rue Burger, à Casablanca.
id.	Ploix de Rotroux Gérard	Import-export, 47, rue de l'Amiral-Courbét, à Casablanca.
id.	Salomon-Dumont Henri	Courtier, 2, rue Coli, à Casablanca, A. 01-35.
id.	Théret Paul	Représentant de commerce, 58, rue de Saint-Dié, à Casablanca (céréales), A. 10-97.
id.	Vaillant André	Inspecteur de l'O.C.E. en retraite, 11, avenue Mangin, à Casablanca (conserves), A. 32-67.
id.	Vignoud Jean	Maison Templier, 118, boulevard de la Gare, à Casablanca (bijouterie-horlogerie), A. 09-25.
Fès.	Barraux Léon	52, avenue de France, à Fès, 26-29.
id.	Germain Antoine	Chambre de commerce, à Fès (avaries de marchandises), 28-32.
Marrakech.	Leroy André	Place du R'Bat, à Safi.
Rabat.	Benayoun Jacob	Boulevard Petitjean, à Port-Lyautey, 1-92.
<i>Affaires immobilières (loyers, expropriations).</i>		
Casablanca.	MM. Boulfray Georges	Chef du service géographique de l'armée en retraite, 24, rue Ollier, à Casablanca.
id.	Casemajou Antoine	Topographe principal en retraite, à Settat, 1-11.
id.	Celu Charles	Inspecteur des domaines en retraite, 67, rue Gallieni, à Casablanca, A. 50-20.
id.	Châtelet Henri	Receveur de l'enregistrement en retraite, 24, rue Gallieni, à Casablanca, A. 33-80.
id.	Delarue Georges	Lieutenant-colonel du génie en retraite, 25, rue Bouardel, à Casablanca.
id.	Giannoni Laurent	10, rue Lesseps, à Casablanca.
id.	Lafuente Henri	7, rue Louis-David, à Casablanca, B. 06-95.
id.	Lemarie Marcel	Contrôleur principal des domaines en retraite, 34, rue du Languedoc, à Casablanca.
id.	Mialon Lucien	4, rue d'Amiens, à Casablanca.
id.	Perdriau Édouard	Ingénieur des travaux publics en retraite, 12, rue de Constantinople, à Casablanca (bâtiment, génie rural).
id.	Renaudin Georges	Architecte D.P.L.G., 15, avenue Jules-Ferry, à Casablanca, A. 43-08.
id.	Zighéra Samuel	Ingénieur des arts et métiers, 9, rue Berthelot, à Casablanca, A. 50-38.
Fès.	Odinot Paul	Rue de la Croix-Rouge, à Fès (Batha), 32-92.
id.	Onteniente Daniel	Contrôleur principal des domaines en retraite, 52, rue du Commandant-Prokos, à Fès.
Marrakech.	Dedieu Pierre	Contrôleur central des impôts en retraite, avenue de Marrakech, à Safi.
Rabat.	Carré Julien	Inspecteur principal des domaines en retraite, immeuble Tramini, rue d'Aunis, à Rabat, 57-04.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie agricole, 9, rue du Maine, à Rabat.
id.	Darmenton Maurice	Magistrat en retraite, rue Florian (Orangers), à Rabat.
id.	Jouannet Gabriel	16, avenue de Mcknès, à Rabat.
id.	Pauty Edmond	Architecte D.P.L.G., 4, rue Alexandre-de-Yougoslavie, à Rabat, 63-72.
id.	de Villars Jean	Contrôleur civil en retraite, 5, rue d'Anjou, à Rabat, 34-66.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Affaires maritimes.</i>		
Casablanca.	MM. Aillet Barthélemy	65, avenue Poeymirau, Casablanca, A. 21-43.
id.	Andren Victor	Capitaine de corvette en retraite, 34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Blanc Francisque	Ingénieur, 22, rue Guynemer, Casablanca, A. 19-74.
id.	Calas Jean	Capitaine de frégate en retraite, 141, avenue d'Amade, Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur au Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, Casablanca, A. 42-45.
id.	Chenu Louis	Courtier, 7, rue des Colonies, Casablanca, A. 11-07.
id.	Chuisanó Félicien	Capitaine au long cours, 1, rue de Lucerne, Casablanca.
id.	Combrade Georges	Pilote du port, Casablanca, A. 14-76.
id.	Cosmao-Dumanoir Maurice	Rue de Provence, Fedala (mécanique et électricité).
id.	Croze Albert	Commissaire d'avaries maritimes, 2, rue Prom, Casablanca, A. 06-21.
id.	Duret Robert	Agent général de la Compagnie Paquet, 349, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Filliatreau Louis	Capitaine de port, 18, rue de Terves, Casablanca.
id.	Félici Toussaint	Pilote du port, 16, rue de Namur, Casablanca, B. 08-36.
id.	Gaign Eugène	Capitaine de corvette en retraite, 404, boulevard Foch, Casablanca, A. 06-56.
id.	Goujard Robert	44, boulevard de la Gare, Casablanca (marine, aviation, autocars).
id.	Grison Marie-François	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue d'Amade, à Casablanca (électricité, radio).
id.	Lebrun Jean	Commandant du port de Casablanca en retraite, 64, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.
id.	Le Flec'h Louis	Contre-amiral en retraite, 161, avenue d'Amade, Casablanca.
id.	Le Marrec André	Mécanicien de la flotte en retraite, 3, rue de Champigny, Casablanca.
id.	Leroi Agricool	Ingénieur mécanicien principal de la marine, Casablanca, A. 19-74 (automobiles, mécanique industrielle).
id.	Lesieutre Léon	Directeur de la Société de remorquage, quai Paul-Chaix, Casablanca, A. 30-20.
id.	Loisel Clément	Capitaine de vaisseau en retraite, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, Casablanca.
id.	Montagne Auguste	Ancien commandant du port de Rabat, 36, rue Adam, à Casablanca.
id.	Ploix de Rotroux Gérard	Commissaire d'avaries, 47, rue de l'Amiral-Courbet, à Casablanca.
id.	Portallier Jean	6, rue Corneille, Casablanca, A. 58-08.
id.	Prunier Frédéric	Constats d'avaries, 9, rue de Cholet, Casablanca, A. 27-32.
id.	Rimbaud Félix	Ingénieur des arts et métiers, 12, rue de Tours, Casablanca.
id.	Robert Pierre	72, rue Georges-Mercié, Casablanca.
id.	Salomon-Dumont Henri	Courtier, 2, rue Coli, Casablanca, A. 01-35.
id.	Schiltte Louis	49, avenue Jules-Ferry, Casablanca.
id.	Tillie Jean	Ingénieur de la marine nationale, 175, boulevard d'Anfa, Casablanca.
id.	Trédicini de Saint-Séverin Edouard	Capitaine de frégate en retraite, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, Casablanca (automobiles).
id.	Vittu de Kerraoul Pierre	Capitaine de frégate en retraite, 2, rue Clos-de-Provence, Casablanca.
Marrakech.	Baudin Eugène	A Safi (douanes en matière maritime).
id.	Castellin Albert	A Safi.
id.	Jouet Pierre	A Safi.
Rabat.	Bidon Ange	Capitaine d'armement, « Les Madragues marocaines », à Port-Lyautey.
id.	Nouvel de la Flèche Joseph	Contre-amiral en retraite, kilomètre-2, route des Zaër, Rabat.
id.	Scordino Adrien	Colon à La Jacqueline, route de Camp-Marchand (moteurs à explosion, automobiles).
<i>Agriculture et agronomie.</i>		
Casablanca.	MM. Amieux Henri	2, rue Monge, à Casablanca (chimie et industrie agricole), A. 03-94.
id.	Bode Léon	Ingénieur œnologue, 221, boulevard de la Gare, à Casablanca (fertilisation du sol).
id.	Borot Jean	Agriculteur-apiculteur, rue Dumont-d'Urville, à Casablanca, A. 58-84.
id.	Brayard Hippolyte	Horticulteur, villa Brayard, lotissement du Polo, à Casablanca.
id.	Buffin Paul	93, route de Camp-Boulhaut, à Casablanca.
id.	Droz Henri	Ingénieur de l'Institut agricole d'Algérie, 12, rue La Pérouse, à Casablanca, A. 58-27.
id.	Gay Maurice	Ingénieur agronome, 16, rue de Madrid, à Casablanca, A. 16-44.
id.	Lebourlegat Maurice	Colon, à Sidi-el-Aïdi.
id.	Lecomte Pierre	Ingénieur agronome, 72, rue Savorgnan-de-Brazza, à Casablanca, A. 31-77.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
<i>Agriculture et agronomie (suite).</i>		
Casablanca.	MM. Maestrati Jean	Agriculteur, 10, route de Casablanca à Mazagan, boîte postale 198, à Casablanca.
id.	Maine Maurice	Ingénieur agricole E.N.G., 247, route de Camp-Boulhaut, à Casablanca, B. 04-85.
id.	Mounissier Édouard	Ingénieur agricole, 3, rue de la Mutualité, à Casablanca, A. 09-41.
id.	Morel Jean	Ingénieur agronome, 10, rue Dupleix, à Casablanca (engrais, produits laitiers, fruits).
id.	Noury Charles	Inspecteur d'agriculture en retraite, 38, rue Charles-Lebrun, à Casablanca.
id.	Ray Nicolas	Administrateur de sociétés, 4, rue Jean-Bouin, à Casablanca, A. 22-39.
id.	Richard Léon	Agriculteur, 102, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Rocher Paul	Ingénieur agricole, 28, rue Prom, à Casablanca (vins), A. 35-43.
id.	Vivier-Lorenz Guy	Ingénieur agronome, 25, rue Prom, à Casablanca.
Fès.	Faroul André	Ingénieur agricole, à Sidi-Jelil.
id.	Gigonzac Jean	Ingénieur horticulteur, station expérimentale fruitière, 29-20.
id.	Lechaudel Jean	Colon, 37, boulevard du 4 ^e -Tirailleurs, à Fès.
id.	Nœtinger Charles	Colon, à Oued-Amilil, Taza.
id.	Percy du Sert Félix	Colon, à Douiyèt, Fès-banlieue.
id.	Pillon Jean	Ingénieur agricole, à M'Jara, Dar-el-Oulad.
id.	Robert Georges	Colon à Douiyèt, Fès-banlieue.
id.	Sladkov Nicolas	Immeuble de l'Urbaine, à Fès (hydraulique).
Marrakech.	Dutheil de la Rochère	Ingénieur (école de Montpellier), villa Suzy, rue n° 16, à Marrakech.
id.	Morceau Pierre	Colon, à Ouanina-Mesfioua, et avenue Bab-Doukkala, à Marrakech.
Meknès.	Abdéra Jean	Ingénieur agricole, colon à Tifrit (Meknès).
id.	Ambrosini Pierre	Domaine du Bel-Air, à El-Hajeb.
id.	Berhaut Marcel	Ingénieur agricole, Meknès-Plaisance (agriculture, élevage).
id.	Delavigne Pierre	Ingénieur agronome, 43, avenue Mézergues, Meknès.
id.	Desnier Jean	5, rue Berthelot, Meknès.
id.	Hénon Pierre	5, rue de Nantes, Meknès.
id.	Jouanneau Raymond	Ingénieur (école de Tunis), 11, rue Victor-Hugo, à Meknès.
id.	Marcilly Jean	Ingénieur agricole, Société coopérative vinicole de Meknès.
Oujda.	Cigliana Léon	Rue du Général-Moinier, à Oujda (viticulture, maraîchage, élevage).
id.	Faure-Dutey Gérard	Contrôleur de l'O.C.E. en retraite, à Berkane.
Rabat.	Barral Pierre	Rue de la République, maison Vita, à Rabat (agriculture, horticulture), 38-89.
id.	Bey-Rozet Léopold	Inspecteur principal de l'agriculture en retraite, 12, rue Branly, à Rabat (horticulture, arboriculture), 36-68.
id.	Brétegnier Michel	Ingénieur agricole, avenue d'Arras, à Port-Lyautey, 3-24.
id.	Couraud Georges	Ingénieur agricole, 9, rue du Président-Roosevelt, à Rabat.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie rural en retraite, 9, rue du Maine, à Rabat, 41-38.
id.	Delacroix-Marsy Camille	Ingénieur agronome, à Sidi-Yahya-du-Rharb.
id.	Kirschbaum Marcel	Directeur d'école d'agriculture en retraite, 10, avenue du Chellah, à Rabat (céréales, fruits, vins).
id.	Mauri Norbert	5 bis, boulevard Tedesco, à Rabat.
id.	Pantalacci Charles	Colon, à Mechrâ-Bel-Ksiri.
id.	Vernay Marie-Joseph	Ingénieur agricole, colon à Souk-el-Tieta-du-Rharb.
<i>Architecture et bâtiment.</i>		
Casablanca.	MM. Ancelle Pierre	Ingénieur, 65, rue Clemenceau, Casablanca, A. 42-69.
id.	Arrivelx René	Architecte, 6, rue du Lieutenant-Berge, Casablanca, A. 08-18.
id.	Baille Fernand	Ingénieur des Arts et manufactures, 139, rue Franchet-d'Esperey, Casablanca, A. 00-63.
id.	Bestieu Charles	Ingénieur des Arts et manufactures, 102, avenue du Général-Moinier, Casablanca (travaux publics).
id.	Bonnet Constant	Architecte, 39, rue Guynemer, Casablanca, A. 27-38 (arts décoratifs).
id.	Bouillane Antoine	39, avenue Mangin, Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur du Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, Casablanca, A. 42-45 (béton armé).
id.	Condat Marius	Expert du Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, à Casablanca (génie civil, béton armé, charpentes métalliques).
id.	Delaporte Hippolyte	Architecte D.P.L.G., 25, rue du Parc, Casablanca, A. 08-48.
id.	Desmet Marcel	Architecte D.P.L.G., 66, rue Jacques-Cartier, Casablanca, A. 45-02.
id.	Dubois Léon	Entrepreneur, 5, rue d'Anvers, Casablanca.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Architecture et bâtiment (suite).</i>		
Casablanca.	MM. Duminy Charles	Architecte, 92, boulevard de Paris, à Casablanca.
id.	Fauc Jean	101, rue Lassalle, Casablanca (constructions, expropriations).
id.	Gillet Georges	Ingénieur des Arts et manufactures, 226, boulevard d'Anfa, Casablanca, A. 55-07.
id.	Girola Natale	Architecte D.A.M.N., 19, avenue d'Amade, Casablanca, A. 20-67.
id.	Gourdain Edmond	Architecte D.P.L.G., 165, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 06-68.
id.	Greslin Albert	Architecte, 2, rond-point Parc-Lyautey, Casablanca, A. 08-13.
id.	Guillaume Louis	Ingénieur des Arts et manufactures, 10, rue Rabelais, Casablanca, A. 53-05 (constructions, mécanique, automobiles).
id.	Humeau Marcel	Architecte, 292, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 7-82.
id.	Licari René	45, avenue d'Amade, Casablanca, A. 47-38.
id.	Michel Louis	Architecte D.P.L.G., 50, rue Poincaré, Casablanca, A. 12-59.
id.	Michelet Jean	Architecte, 183, boulevard d'Anfa, Casablanca, A. 33-49.
id.	Perdriau Edouard	Ingénieur des travaux publics en retraite, 12, rue de Constantinople, à Casablanca.
id.	Poix Étienne	Ingénieur des travaux publics, 136, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 46-49.
id.	Prigent René	12, boulevard Gallieni, Casablanca (mécanique générale).
id.	Renard Marc	3, rue Guynemer, Casablanca.
id.	Renaudin Georges	Architecte D.P.L.G., 15, avenue Jules-Ferry, Casablanca, A. 43-08.
id.	Sansone Ignace	Architecte, 2, rue Franchet-d'Esperey, Casablanca, A. 43-67 (géométrie, travaux publics).
id.	Suraqui Elias	Architecte, 15, rue Colbert, Casablanca, A. 13-53 (topographie).
id.	Terraz Roger	Métreur-vérificateur, 16, rue d'Alger, Casablanca.
Fès.	Demange Gaston	Architecte, rue de Russie, Fès, 25-94.
id.	Magnin Gabriel	Architecte, 6, rue Prockos, Fès, 24-81.
id.	Meyer Georges	Architecte D.P.L.G., 76, avenue de France, à Fès, 29-38.
id.	Paille Jules	Architecte à Taza (travaux publics), 0-66.
id.	Parent Louis-Félix	Ingénieur à Fès.
id.	Vidal Raoul	Taza (travaux publics).
Marrakech.	Choupaut Pierre	Architecte D.P.L.G., hôtel de France, à Agadir.
id.	Faure-Ladreyt Marius	Architecte D.P.L.G., avenue de la Menara, à Marrakech.
id.	Germain Antoine	Architecte, école des arts décoratifs, derb Zaari, n° 11, à Marrakech, 21-03.
id.	Jabin Pierre	Architecte, avenue Lucien-Saint, à Agadir, 1-67.
id.	Zcender Paul	Avenue Mangin, Marrakech (génie rural, hydraulique).
Meknès.	Durand Félicien	Architecte D.P.L.G., rue du Poitou, Meknès, 23-42.
id.	Goupil Gaston	Architecte D.P.L.G., avenue du Commandant-Mézergues, Meknès, 20-73.
id.	Hénon Émile	Ingénieur agricole, 11, rue de Lyon, Meknès.
id.	Herpe Alexandre	Rue de Metz, Meknès.
id.	Lalanne Émile	8, rue de Lyon, Meknès, 21-60.
id.	Secret André	Architecte, rue des Jardins, Meknès.
Oujda.	Boule Francis	Rue Fôureau, villa « Dar Beïda », Oujda.
id.	Galamand Maurice	Architecte, boulevard de Taza, Oujda.
id.	Mauger Hervé	Architecte, 6, rue de Casablanca, Oujda.
id.	de Saint-Père Edouard	Architecte, boulevard Gallieni, villa « Andrée », Oujda (génie rural, mécanique agricole, topographie).
Rabat.	Belliot Roger	Architecte, 12, rue Delpit, Rabat, 37-36.
id.	Dupuis Eugène	Études immobilières, boulevard de la Gare, Port-Lyautey, 3-49.
id.	Feuilly Paul-Gaston	Ingénieur en chef C.F.M. en retraite, 44, rue de Normandie, Rabat, 22-58.
id.	Gadrat Paul	Ingénieur des travaux publics, 1, rue Pierre-Sémart, Rabat (ciment armé, travaux publics).
id.	Gauthier Désiré	2, rue Jouinot-Gambetta, Rabat.
id.	Laforgue Adrien	Architecte, avenue de Chella, Rabat, 26-51 (travaux publics).
id.	Lays Paul	Boulevard Gouraud, Port-Lyautey, 3-71.
id.	Ligiardi Angélo	Architecte, boulevard Gouraud, Port-Lyautey, 3-29.
id.	Michaud Paul	Architecte, 20, avenue Saint-Aulaire, Rabat, 23-50.
id.	Pauty Edmond	Architecte D.P.L.G., 4, rue Alexandre-I ^{er} -de-Yougoslavie, à Rabat.
id.	Planque Albert	Architecte, rue Charles-Tissot, Rabat, 23-47.
id.	Pradeaux Raymond	Ingénieur des Arts et manufactures (béton armé), rue de Kairouan, Rabat, 38-39.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Assurances.</i>		
Casablanca.	MM. Gambier Pierre	24, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 23-92.
id.	Lataud René	Directeur d'assurances, 6, rue Sicryès, à Casablanca, A. 06-08.
id.	Potet René	97, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Viton Joseph	34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
Marrakech.	de Verdillon Roger	Rue Clemenceau, à Marrakech.
<i>Automobile (mécanique et carrosserie).</i>		
Casablanca.	MM. Bonicel Eustache	162, boulevard de la Liberté, Casablanca.
id.	Brault Étienne	Colonel en retraite (mécanique et construction), 13, rue de Rome, Casablanca, A. 22-34.
id.	Cassin René	1, rue de Marseille, Casablanca.
id.	Courtin André	Directeur du Matériel roulant (carrosserie auto), 264, boulevard de la Liberté, Casablanca, A. 18-94.
id.	Cruiziat André	(Aviation, industrie frigorifique), 2, rue Roget, Casablanca.
id.	Delahaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Flavier André	24, rue de Mazagan, Casablanca.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, Casablanca.
id.	Homberger Gustave	65, avenue Poeymirau, Casablanca, A. 19-14.
id.	Jacquin Henri	Lieutenant-colonel en retraite, ancien directeur du parc-auto, 14, rue d'Oran, à Casablanca.
id.	Lebourlier Gustave	Commandant en retraite, ancien directeur du parc-auto, 7, boulevard Jouffroy, à Casablanca.
id.	Michel Robert	6, rue Chénier, Casablanca.
id.	Vagner Lucien	(Carrosserie), avenue du Général-d'Amade-prolongée, Casablanca. B. 09-71.
Fès.	Papillon Germain	Rue de la Marne, à Fès.
id.	Richard Eugène	Garagiste, rue de Savoie, à Fès.
Marrakech.	Canoville René	Villa « Ourida », quartier Saâdia, à Marrakech.
id.	Lau-Calul Georges	(Carrosserie automobile), avenue du Haouz, à Marrakech.
id.	Soler Francisco	Garagiste, rue des Derkaoua, à Marrakech.
Meknès.	Baudrand Louis	Négociant (machines agricoles, autos), Meknès.
id.	Fourchotte d'Ametz Jacques	Autos, 4, rue Renan, Meknès.
id.	Oger Jean	Ingénieur civil des mines, 3, avenue de Fès, à Meknès.
Rabat.	Barbier Louis	Automobiles, avenue de Temara, à Rabat, 36-27.
id.	Carrasco Esteban	Avenue de la Gare, à Port-Lyautey.
id.	Daustrème Georges	Mécanicien, Mechrâ-Bel-Ksiri.
id.	Dumont Joannès	Skhirate.
id.	Flandre André	Mécanicien, Jardin Doukkalia, Rabat (mécanique générale et automobiles).
id.	Lachanaud Albert	Mécanicien autos, 48, rue de Béarn, Rabat, 39-53.
id.	Macquart Georges	Electricité, avenue de Temara, Rabat, 38-78.
id.	Ribes Joseph	Garagiste, rue de la République, Rabat.
id.	Scordino Adrien	Avaries maritimes, Port-Lyautey.
id.	Toyssier Georges	Mécanicien, rue de la Marne, Rabat, 32-84.
<i>Aviation.</i>		
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur, 236, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur au Bureau Véritas, passage du Grand-Socco, Casablanca, A. 42-45.
id.	Cruiziat André	2, rue Roget, Casablanca.
id.	Martin Louis-René	Ingénieur, 10, rue Rabelais, Casablanca, A. 57-12 (aérostation, automobile).
id.	Sollier Jules	Capitaine aviateur en retraite, 2, rue Blondel, Casablanca, B. 06-42.
<i>Bibliophilie et philatélie.</i>		
Rabat.	MM. Daléas Louis	Cours Lyautey, à Rabat (bibliophilie).
id.	Claverie Jean	Rue Michaux-Bellaire, à Rabat (philatélie).
<i>Bijouterie et horlogerie.</i>		
Casablanca.	MM. Heims Alfred	86, rue Blaise-Pascal, à Casablanca.
id.	Mounier Hugues	67, rue Gallieni, à Casablanca (pierres fines).
id.	Vignoud Jean	Maison Tempplier, 118, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 09-25.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Céréales.</i>		
Casablanca.	MM. Théret Paul	Représentant de commerce, 58, rue de Saint-Dié, Casablanca, A. 10-97.
Rabat.	Benayoum Jacob	Boulevard Petitjean, Port-Lyautey, 1-92.
<i>Chimie.</i>		
Casablanca.	MM. Battino Maurice	Docteur en pharmacie, rue Murdoch, Casablanca, A. 44-09 (chimie, bactériologie, toxicologie).
id.	Bruyneel André	Ingénieur chimiste, 18, rue d'Anvers, à Casablanca.
id.	Chambionnat André	Chimiste principal du laboratoire officiel, à Casablanca.
id.	Charbonnière Pierre	Ingénieur E.G.C., 101, rue Lassalle, à Casablanca (chimie industrielle).
id.	Chauveau Léon	Directeur honoraire du laboratoire officiel, 71, avenue Pasteur, Casablanca, A. 18-93.
id.	Gattefossé Jean	37, allée des Sauges, Ain-es-Sebaâ, Casablanca (chimie industrielle).
id.	Laurent Yves	Ingénieur chimiste, 10, rue Lassalle, Casablanca.
id.	Lecomte Pierre	Ingénieur agronome, 72, rue Savorgnan-de-Brazza, à Casablanca, A. 31-17.
id.	Marchai Félix	Pharmacien à Mazagan, 0-66.
id.	Rohr Germain	Ingénieur I.C.P., 16, rue de Nancy, Casablanca, A. 01-45.
id.	Toubol Valentin	Laboratoire officiel, Casablanca.
id.	Vasseur Albert	Directeur du laboratoire officiel de chimie, Casablanca, A. 01-45.
Marrakech.	Lemaire André	Pharmacien à Safi.
Rabat.	Audy Joseph	Ingénieur chimiste, 3, rue de Kairouan, Rabat.
id.	Bru Gaston	Ingénieur chimiste, 18, rue Maigret, Rabat.
id.	M ^{me} Gasc-Charrasse Eugénie	Professeur au centre d'études supérieures scientifiques, 3, avenue Delcassé, à Rabat, 39-12.
id.	M. Pinel Pierre	Ingénieur chimiste I.C.P., 8, rue d'Ouezzane, Rabat, 42-82.
<i>Conserves.</i>		
Casablanca.	MM. Caspar Pierre	Boulevard du Colonel-Scall, à Casablanca (industrie alimentaire et laitière).
id.	Vaillant André	Inspecteur de l'O.C.E. en retraite, 11, avenue Mangin, à Casablanca, A. 32-67.
<i>Chirurgiens dentistes.</i>		
Casablanca.	MM. Dupont Georges	Chirurgien dentiste, 4, rue Nationale, Casablanca, 58-05.
id.	Magneville André	59, rue Blaise-Pascal, Casablanca, 07-65.
id.	Marion Camille	Stomatologiste, 1, rue du Docteur-Mauchamp, à Casablanca.
Rabat.	Baillet Hubert	Médecine générale et stomatologie, angle des rues d'Oran et de la Loire, à Rabat.
id.	Billot Daniel	2, rue Pierre-de-Sorbier, Rabat, 34-70.
id.	Lesbats Emmanuel	Chirurgien dentiste, rue Martinière, Rabat, 23-27.
<i>Comptabilité.</i>		
Casablanca.	MM. Audibert Marcel	180, rue Blaise-Pascal, Casablanca.
id.	Barbereux Georges	34, boulevard de la Gare, Casablanca, A. 10-66.
id.	Barré Robert	6, boulevard de Lorraine, Casablanca.
id.	Blot Georges	18, rue Mézergues, à Casablanca.
id.	Bonan Robert	110, rue Colbert, Casablanca, A. 70-98.
id.	Bostyn Georges	26, rue Nationale, Casablanca.
id.	Bourret Joseph	57, rue du Pelvoux, Casablanca.
id.	Cherrier Marcel	167, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 12-88.
id.	Crozet René	1, rue de Suippes, Casablanca.
id.	Ducourneau Émile	155, avenue Mers-Sultan, Casablanca, A. 68-65.
id.	Filleul Jules	58, avenue Poeymirau, Casablanca, A. 41-46.
id.	Fontenilles Alfred	Rue de Chateaubriand, immeuble Tolédano, Casablanca.
id.	Garrouste Marcel	Directeur de l'agence de la Banque d'État du Maroc, Mazagan.
id.	Geisse Joseph	Expert comptable breveté, 2, rue de l'Horloge, Casablanca.
id.	Gerbaud Alexandre	41, rue de Calais, Casablanca.
id.	Guilhemotonia Édouard	85, boulevard de la Résistance-Française, Casablanca.
id.	Hachen Walter	84, rue de l'Industrie, Casablanca.
id.	Heysch de la Borde Jean	67, avenue du Général-d'Amade, Casablanca.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Comptabilité (suite).</i>		
Casablanca.	MM. Laboucheix Maurice	55, rue Charles-Lebrun, Casablanca, A. 67-07.
id.	Lalieu Jean	24, rue Gallieni, Casablanca, A. 44-82.
id.	Laya Serenus	Professeur, Ecole industrielle et commerciale, rue de Loubens, villa « Parisette », Casablanca, A. 00-98.
id.	Le Cléac'h Alexis	5, rue Malherbe, Casablanca.
id.	Leclercq Raymond	Administrateur de sociétés, 15, rue Baudin, Casablanca, A. 50-32.
id.	Lecomte Gaston	115, boulevard de Marseille, Casablanca, A. 20-06.
id.	Le Masne Lucien	25, rue d'Artois, Casablanca.
id.	Lhez Robert	70, rue Coli, Casablanca, A. 61-77.
id.	Luquet Louis	10, avenue Mauchamp, à Casablanca, A. 20-24.
id.	Maurin Ernest	56, rue Jean-Jaurès, Casablanca, A. 50-08.
id.	Macholm Niels	8, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.
id.	Paret Alexandre	Professeur, Ecole industrielle et commerciale, villa « Mon Cot- tage », rue Lalande, Casablanca.
id.	Permingeat Louis	42, rue de Commercy, Casablanca.
id.	Rambaud Joseph	17, rue de Nieuport, Casablanca.
id.	Rigade François	Rue de Vauquois, villa « Blanche », Casablanca.
id.	Simon Léon	67, rue Gallieni, Casablanca, A. 01-79.
id.	Tissier Jean	107, rue de l'Horloge, Casablanca, A. 34-61.
id.	Torre Ange	34, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 35-80.
id.	Watel Camille	Rue de Paris, Settat.
Fès.	Buttin François	7, place Lyautey, Fès.
id.	Germain Antoine	Fès, 28-32.
id.	Haslay Raymond	Place Lyautey, immeuble de l'Urbaine, Fès, 21-51.
id.	Monnet Louis	Place Lyautey, Fès, 27-61.
id.	Septier Pierre	46, rue du Général-Gouraud, Fès, 22-58.
id.	Thoret Joseph	47, rue d'Anjou, Fès.
Marrakech	Amelot Albert	Établissements « Le Palmier », Marrakech-Guéliz.
id.	Bernier André	Comptable, Agadir (Inezgane).
id.	Isnard Fernand	Rue du Capitaine-Alibert, Mogador.
Meknès.	Brun Louis	9, rue d'Oujda, Meknès.
id.	Fabiani André	98, avenue Lyautey, Meknès.
id.	Poujol Marcel	21, avenue Mézergues, Meknès.
Oujda.	Ruff Roger	Secrétaire-greffier adjoint en retraite, rue Lavoisier, Oujda.
Rabat.	Allard Camille	11, rue Sidi-Turki, Rabat.
id.	Asencio Georges	2, boulevard de la Division-Marocaine, Rabat, 43-26.
id.	Blanchet Ernest	68, rue d'Aunis, Rabat.
id.	Canet Jean	9, rue de l'Ourcq, Rabat, 36-81.
id.	Casteuble Marcel	34, avenue Lyautey, immeuble Djazouli, Rabat.
id.	Codaccioni Jean	A Port-Lyautey, 3-43.
id.	Danier Auguste	55 bis, rue de la République, Rabat, 26-74.
id.	Duboz Charles	A Port-Lyautey, avenue de Champagne.
id.	Gény Emile	2, rue du Général-Maurial, Rabat.
id.	Harambat Joseph	Avenue de Metz, Rabat.
id.	Marty Justin	Secrétaire-greffier en chef en retraite, 12, rue Delcassé, à Rabat.
id.	Monnet Louis	Intendant militaire en retraite, 26 bis, rue Lavoisier, à Rabat.
id.	Rat Fernand	20, rue de l'Ourcq, Rabat.
id.	Roy Jules	6, rue Maigret, Rabat.
id.	Ségura Jean	36, rue de la République, Rabat.
id.	Vaulpré Robert	Avenue Pasteur, Rabat, 39-59.
<i>Crin végétal.</i>		
Casablanca.	M. Jorro J.-Baptiste	235, avenue Mers-Sultan, à Casablanca.
<i>Cuir et Peaux.</i>		
Casablanca.	MM. Homberger Gustave	65, avenue Poeymirau, à Casablanca, A. 19-14.
id.	Nègre Guy	Contrôleur de collecte, 28, rue Burger, à Casablanca.
<i>Décoration, ameublement, antiquités.</i>		
Casablanca.	MM Derche Jules	Rue Nolly, A. 08-59.
id.	Follveider Robert	15, rue Nolly, à Casablanca.
Rabat.	Duchesne Roger	41, rue du Capitaine-Petitjean, à Rabat, 44-90.
id.	Garnier André	Rue Charles-Péguy, Palais du Mobilier, à Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
<i>Ecritures.</i>		
Casablanca.	MM. Dupré Raoul	Rue de Bournazel, villa « La Rabonne », Casablanca.
id.	Meslin Félix	4, rue Beckmans, Casablanca.
Rabat.	Danier Auguste	55 bis, rue de la République, Rabat, 26-74.
<i>Electricité.</i>		
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur, 236, boulevard de la Gare, Casablanca (mécanique, automobiles, installations frigorifiques, aviation).
id.	Delahaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Grisson Marie-François	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue du Général-d'Amade, à Casablanca.
id.	Zighera Samuel	9, rue Berthelot, Casablanca, A. 50-38.
Fès.	Croize Albert	Ingénieur électricien, avenue de la Gare, à Taza (mécanique, questions industrielles).
Rabat.	Faïdeau Raymond	Rue Louis-Gentil, Rabat, 36-54.
id.	Gasc Georges	Ingénieur électricien, 3, rue Delcassé, à Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.
<i>Géométrie, topographie.</i>		
Casablanca.	MM. Boulfray Georges	Chef de bataillon en retraite, 24, rue Ollier, Casablanca.
id.	Casemajou Antoine	Topographe principal en retraite à Seltat, 1-11.
id.	Celu Charles	Inspecteur des domaines en retraite, 47, rue Gallieni, Casablanca.
id.	Couzinié Emile	Topographe en retraite, 5, boulevard Le Nôtre, à Casablanca.
id.	Donsimoni Laurent	Topographe principal en retraite, 29, rue Pégoud, Casablanca.
id.	Dubois Gaston	120, avenue du Général-d'Amade, Casablanca.
id.	Duminy Charles	92, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Ealet Henri	51, avenue Poeymirau, Casablanca.
id.	Gasquet Camille	Topographe principal en retraite, 49, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.
id.	Lapierre Stéphane	Géomètre, 18, avenue Poeymirau, Casablanca.
id.	Lemarié Marcel	Contrôleur des domaines en retraite, 34, rue du Languedoc, à Casablanca.
id.	Lintingre Georges	Topographe principal honoraire, 18, avenue Poeymirau, Casablanca.
id.	Marinacce Joseph	Ingénieur topographe en retraite, 1, boulevard de Marseille, Casablanca.
id.	Martinot Marcel	Topographe en retraite, 9, boulevard Le Nôtre, Casablanca, A. 00-27.
id.	Mélenotte Alexandre	Géomètre principal en retraite, 1, place Nicolas-Paquet, Casablanca; A. 58-33.
id.	Raillard Edmond	Géomètre principal en retraite, 91, rue Gay-Lussac, Casablanca.
id.	Riche Henri	Topographe principal en retraite, 16, avenue Mangin, Casablanca.
id.	Sabatier Raymond	Topographe principal en retraite, 75, rue de l'Esterel, Casablanca (Maarif).
id.	Touze Maurice	55, rue Jacques-Cartier, Casablanca, A. 69-59.
id.	Vielly Gaston	Ingénieur topographe, 7, rue Galilée, Casablanca.
Fès.	Nasaroff Boris	Topographe, 6, rue Gounod, Fès.
id.	Reverchon André	Ingénieur géomètre, 1, rue de l'Argonne, à Fès.
id.	Rotrou Pierre	3, rue Raymond-Poincaré, à Taza.
id.	Sladkoÿ Nicolas	Immeuble de l'Urbaine, à Fès.
Marrakech.	Gallot Gabriel	Géomètre, avenue Lyautey, Marrakech.
id.	Houssard Georges	Avenue Poincaré, Marrakech.
Meknès.	Arnal Louis	Ingénieur des travaux publics, 11, rue La Fayette, Meknès.
id.	Toullieux Adrien	Ingénieur topographe honoraire, 9, rue Berthelot, Meknès.
id.	Vinay René	Ingénieur géomètre principal en retraite, 17, rue d'Oujda, Meknès.
Oujda.	Laugier Charles	Topographe principal en retraite, 3, rue de Borkane, Oujda.
id.	Marchal René	23, rue Becquerel, Oujda.
Rabat.	Boubila Honoré	Topographe principal en retraite, 26, avenue de Meknès, Rabat.
id.	Griscelli Joseph	Topographe en retraite, avenue Moulay-Youssef, Rabat, 48-64.
id.	Reisdorff René	Ingénieur topographe, 1, rue du Limousin, Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Hydraulique.</i>		
Fès.	MM. Sladkov Nicolas	Immeuble de l'Urbainé, à Fès.
Rabat.	Crépin Roger	Ingénieur du génie rural, 9, rue du Maine, à Rabat.
<i>Imprimerie.</i>		
Rabat.	M. Lacroix Pierre	Maître imprimeur, 5, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.
<i>Industrie du froid.</i>		
Casablanca.	MM. Boyer Léon	Ingénieur, 226, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Cruiziat André	2, rue Roget, à Casablanca.
<i>Laines.</i>		
Casablanca.	M. Nègre Guy	28, rue Burger, à Casablanca (cuirs et peaux).
<i>Mécanique générale.</i>		
Casablanca.	MM. Bachelier Charles	Ingénieur mécanicien de la marine nationale, 3, rue de Champigny, Casablanca.
id.	Blanc Francisque	Ingénieur (matières navales), 12, rue Guynemer, Casablanca, A. 19-74.
id.	Bourdet Louis	Ingénieur électricien, 55, rue Margueritte, Casablanca (mécanique générale et agricole).
id.	Caffarel Jean	Mécanicien, 364, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.
id.	Calmettes François	Inspecteur, Bureau Véritas (mécanique, électricité, aviation, béton armé, marine), 5, passage du Grand-Socco, A. 42-45.
id.	Chaignaud Paul	2, rue du Général-Humbert, Casablanca (métallurgie, mécanique, électricité).
id.	Clarens Marcel	Ingénieur des mines, 34, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Delahaur Pierre	Officier mécanicien de la marine en retraite, 2, rue Mandret, à Casablanca.
id.	Devisse René	Ingénieur des travaux publics, 11, rue Bossuet, Casablanca (aviation, industrie frigorifique, textiles).
id.	Gouvriez Maurice	Inspecteur, Bureau Véritas, 8, rue d'Ajaccio, Casablanca, A. 42-45 (affaires maritimes, mécanique, métallurgie).
id.	Guillaume Louis	Ingénieur des Arts et manufactures, 10, rue Rabelais, Casablanca, A. 53-05.
id.	Hamon Francisque	Chef d'atelier aux C.F.M. en retraite, 33, rue de Péronne, Casablanca.
id.	Mary René	Rue Mansard, villa « Cap-Libou », Casablanca (chaudronnerie, charpentes métalliques, forges).
id.	Périn Lucien	Ingénieur, 9, rue de Mourmelon, Casablanca (ferronnerie).
id.	Pétruzzi Aurélio	Mécanicien (mécanique et électricité), 349, boulevard d'Anfa, Casablanca.
id.	Pradère Alexandre	344, rue de l'Aviation-Française (installations sanitaires et thermiques), Casablanca, A. 10-88.
id.	Prigent René	Capitaine de frégate en retraite, 12, boulevard Gallieni, à Casablanca.
id.	Prudhomme Paul	Ingénieur arts et métiers, 21, rue de Dijon, à Casablanca.
id.	Raynaud Jean	Ingénieur mécanicien de la marine, 5, rue Clos-de-Provence, Casablanca (chaudronnerie, électricité, industrie du bois).
id.	Segard Henri	31, rue Alexandre-I ^{er} , Mazagan.
id.	Tillie Jean	Ingénieur de la marine nationale, 175, boulevard d'Anfa, Casablanca.
id.	Weite Pierre	Ingénieur électricien, 37, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca, A. 04-07.
id.	Zighera Samuel	9, rue Berthelot, Casablanca, A. 50-38.
Fès.	Fouché Marcel	58, boulevard Boukessissat (radio, électricité), Fès.
id.	Gambier Charles	Industriel, rue de Sefrou, Fès, 23-02.
id.	Papillon Germain	Rue de la Marne, Fès (automobiles).
id.	Richard Eugène	Garagiste, rue de Savoie, Fès (automobiles, électricité).
id.	Septier Pierre	46, rue du Général-Gouraud, Fès.
Marrakech.	Canoville René	Villa « Ourida », quartier Saadia, Marrakech (automobiles).
id.	Soler Francisco	Garagiste, rue des Derkaoua, Marrakech.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Mécanique générale (suite).</i>		
Meknès.	MM. Arnoux Maurice	9, rue d'Alger, Meknès.
id.	Baudrand Louis	Négociant (machines agricoles, autos), Meknès.
id.	Fourthotte d'Ametzta Jacques	Autos, 4, rue Renan, Meknès.
id.	Oger Jean	Ingénieur civil des mines, 3, avenue de Fès, à Meknès.
id.	Truchot Pierre	21, rue d'Oujda, Meknès.
Oujda.	Lagarrigue André	4, rue du Colonel-Farriau, Oujda.
id.	Peyraud Louis	3, rue Agbalou, Oujda.
Rabat.	Barbier Louis	Autos, avenue de Temara, Rabat, 36-27.
id.	Crépin Roger	Ingénieur du génie agricole, 9, rue du Maine, Rabat (automobiles, machines agricoles).
id.	Dautrême Georges	Mécanicien, Mechrâ-Bel-Ksiri.
id.	Dumont Joannès	Skhirate.
id.	Flandre André	Mécanicien, Jardin Doukkalia, Rabat (mécanique générale et automobiles).
id.	M ^{me} Gasc-Charrasse Eugénie	Ingénieur A. et M., 3, avenue Delcassé, à Rabat, 39-12.
id.	MM. Lachanaud Albert	Mécanicien autos, 48, rue de Béarn, Rabat, 39-53.
id.	Macquart Georges	Électricité, avenue de Temara, Rabat, 38-78.
id.	Ribes Joseph	Garagiste, rue de la République, Rabat.
id.	Sabatier Jean	Expert du Bureau Véritas, 15, rue Lavoisier, à Rabat.
id.	Scordino Adrien	Avaries maritimes, Port-Lyautey.
id.	Teyssier Georges	Mécanicien, rue de la Marne, Rabat, 32-84.
<i>Médecins.</i>		
Casablanca.	MM. Baquet René	Médecin principal de la marine en retraite, 7, boulevard de la Liberté, à Casablanca.
id.	Baldous J.-Joseph	11, rue Gallieni, Casablanca, A. 30-34.
id.	Barbier Léon	6, rue Louis-David, Casablanca (chirurgie), A. 77-25.
id.	M ^{me} Berchet-Teveux	73, rue de l'Horloge (homéopathie), Casablanca, A. 60-91.
id.	MM. Bertrand Jean	180, rue Blaise-Pascal, à Casablanca (médecine générale).
id.	Causse Georges	53, rue La Pérouse, Casablanca, A. 60-35 (médecine générale).
id.	Clavie Charles	16, rue d'Alger (maladies de la peau et du sang), Casablanca, A. 41-25.
id.	Delanoé Léon	2, avenue Moinier (médecine générale), à Casablanca, A. 31-82.
id.	Denoun Paul	37, rue Chevandier-de-Valdrome, à Casablanca (électro-radiologie).
id.	Ferrié Jean	Ophthalmologie, 15, rue Guynemer, Casablanca, A. 15-23.
id.	Fournier Henri	Radiologie, 26, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca, A. 21-13.
id.	Grisez Charles	59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, A. 35-04 (médecine générale).
id.	Igert Maurice	Neuropsychiatrie, 102, avenue P.-Simonet, Casablanca, B. 03-20.
id.	Imbert René	Radiologie, immeuble des Habous, rue Bon-Fatouta, nouvelle médina, à Casablanca.
id.	Jobard Marcel	Biologie, laboratoire d'analyses et recherches, 26, rue Guynemer, Casablanca, A. 11-01.
id.	Kirscher Jean-Pierre	Neurologie, 17, boulevard de Lorraine, Casablanca, A. 59-26.
id.	Lamy André	7, rue Bendahan, Casablanca, A. 13-42 (médecine générale).
id.	Le Duc Jean	97, boulevard de la Gare, Casablanca (urologie et médecine aéronautique), A. 15-74.
id.	Lefort Émile	Ophthalmologie, 67, rue de Foucauld, Casablanca, A. 10-42.
id.	Lépinay Eugène	Dermatologie, 9, rue Pégoud, Casablanca, A. 09-04.
id.	Lévy Gabriel	Radiologie, 158, boulevard d'Anfa, Casablanca, A. 32-58.
id.	M ^{me} Marill Paule	3, place Nicolas-Paquet, Casablanca, A. 70-42.
id.	MM. Marion Camille	1, rue du Docteur-Mauchamp, Casablanca, A. 06-54 (stomatologie).
id.	Martin René	Médecine légale, 47, boulevard de la Gare, Casablanca, A. 15-14 (chirurgien de l'hôpital indigène).
id.	Maury Pierre	Rue du Général-Henrys, quartier de Bourgogne, à Casablanca (médecine générale).
id.	Michel	Ophthalmologie, 1, boulevard de Marseille, Casablanca, A. 13-76.
id.	Pajanacci Joseph	5, rue Clemenceau, Casablanca, A. 43-47 (médecine générale).
id.	Pierson Antoine	Maladies mentales, 25, boulevard Le Notre, Casablanca, A. 00-21.
id.	M ^{me} Piétri Marie-Antoinette	9, rue du Parc, Casablanca, A. 52-44 (médecine générale).
id.	MM. Plande-Larroude Charles	Oto-rhino-laryngologie, 53, boulevard de Marseille, Casablanca, A. 12-92.
id.	Poirot Robert	Psychiatrie, Berrechid.
id.	Ramery Joseph	10, rue Jean-Bouin, Casablanca, A. 27-66 (médecine générale).
id.	Raoul Florentin	Médecine générale, 1, avenue Jules-Ferry, à Casablanca, A. 35-02.
id.	Rollier René	Dermato-vénérologie, 8, boulevard de Marseille, à Casablanca.
id.	Roy Henri	Médecine générale, dermatologie, 27, rue Guynemer, à Casablanca.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Médecins (suite).</i>		
Casablanca.	MM. Saada Elie	Médecine générale, 52, rue Prom. à Casablanca, A. 52-26.
id.	Stern Jean	Radiologie, 80, boulevard de Bourgogne, à Casablanca, A. 85-73.
id.	Somnier Edmond	126, rue Prom, à Casablanca (médecine générale), A. 01-75.
id.	Sultan Koutiel	Médecine générale, 25, rue Prom. Casablanca, A. 51-29.
id.	Vaissière Raymond	Médecine générale et infantile, pneumothorax, 265, rue Blaise-Pascal, Casablanca, A. 60-04.
id.	Vuillaume Henry	Médecine légale et psychiatrie, 145, boulevard de Paris, Casablanca, A. 42-84.
Fès.	Buzon René	Hôpital Cocard, Fès.
id.	Casanova Jean-Baptiste	Médecine générale, 31, rue Gouraud, Fès, 24-95.
id.	Cazals Maurice	Chirurgie, gynécologie S.I.A.P., avenue de France, à Fès.
id.	Colin Pierre	Boulevard du 4 ^e -Tirailleurs, à Fès, 28-93.
id.	Dernoncour Fernand	Médecine générale, 8, rue de la Reine-Astrid, à Fès.
id.	Guinaudeau Paul	Médecin-chef, hôpital Murat, Fès, 31-34.
id.	Lacave Jean	Médecine générale, 17, rue de Sefrou, Fès.
id.	Willemin Henri	Médecine générale, Taza.
Marrakech.	Berthélemy André	Chirurgie, rue du Colonel-d'Ornano, à Marrakech.
id.	Cunéa Oswel	Médecine générale, rue Edmond-Doutté, à Marrakech.
id.	Diot Edmond	Chef du laboratoire de bactériologie, Marrakech, 44-30.
id.	Faure Jean	Médecin-chef du service régional d'hygiène, 4, derb Chtouka, Marrakech.
id.	Rausch Charles	Médecine générale, quartier de la Gendarmerie, à Marrakech.
id.	M ^{me} Langlais Marie	Médecin-chef de la région, Agadir.
id.	MM. Lejeune Roger	Rue Alexandre-1 ^{er} , Marrakech (chirurgie).
id.	Méténier Paul	Rue de la Science, Safi (stomatologie).
id.	Modot Henri	Chirurgien, rue du Colonel-d'Ornano, Marrakech, 44-48.
id.	Paucot Roger	Agadir (stomatologie).
id.	Philippe Marc	Médecine générale, avenue Landais, Marrakech, 41-78.
id.	Sallard Jean	Médecine générale, Agadir, 0-39.
Meknès.	Bardon Henri	Médecine générale, service régional d'hygiène, avenue Jean-Jaurès, Meknès.
id.	Decourt Humbert	Médecine générale, 20, rue Jacques-Cartier, Meknès, 29-11.
id.	Dulucq Gérard	Psychiatrie, rue Bab-Aïssi, Meknès, 31-70.
id.	Guglielmi François	20, avenue de la République, Meknès, 24-65 (médecine générale).
id.	Haméon Charles	25, rue de la Corse, Meknès, 20-96 (médecine générale).
id.	Le Landais Victor	12, rue Foch, Meknès, 22-56 (médecine générale).
id.	Micaelli Louis	Médecine générale, 21, rue de la République, Meknès, 26-55.
id.	Pambet Maurice	33, avenue Jeanne-d'Arc, Meknès, 23-13 (médecine générale).
id.	Paoletti Félix	Avenue de Bretagne, Meknès (chirurgie et oto-rhino-laryngologie).
id.	Poublan Henri	26, boulevard de Paris, Meknès (bactériologie, sérologie, chimie, biologie).
Oujda.	Berre Xavier	Médecine légale, rue Thiers, Oujda.
id.	Dauvergne Marcel	Médecine générale, accouchements, 25, avenue de France, Oujda, 2-23.
id.	Panis Germain	Médecine générale, 8, rue de Montagnac, à Oujda.
id.	Petrovitch Boudinir	Rue de Berkane, Oujda (médecine générale).
id.	Poey-Noguez François	Rue El-Mechta, Oujda (médecine générale).
id.	Sauvagat France	Chirurgien, rue du Commandant-Gravier, Oujda, 0-61.
Rabat.	Baillet Hubert	Médecine générale et stomatologie, rue Hasnaoui, à Salé.
id.	Caverivière Louis	Médecine générale, nez, gorge, oreilles, rue de la République, Rabat, 22-09.
id.	Cousergue Jean-Louis	Médecine générale, rue de la Marne, Rabat (voies respiratoires).
id.	de Campredon	Docteur en médecine, 18, rue de la République, Rabat.
id.	Foissin Henri	Psychiatrie, 5 bis, boulevard Gallieni, Rabat.
id.	Ladjimi	12, rue Maigret, Rabat, 22-84 (chirurgie et médecine générale).
id.	Lalande	Médecine légale, rue de la République, Rabat, 46-68.
id.	Laurent Frédéric	Médecine générale, rue de la Marne, Port-Lyautey, 3-52.
id.	Le Loutre Robert	Dermatologie, 36, rue de la République, Rabat.
id.	Leroudier Jean	Radiologie, 22, boulevard d'Armade, Rabat, 24-91.
id.	Polge Robert	Médecine générale, 33, rue de la République, Rabat, 49-73.

RESSORT JUDICIAIRE	PROFESSION ET RÉSIDENCE	
<i>Médecins agréés pour les accidents du travail.</i>		
Casablanca.	Docteurs Baldous, Bertrand, Bienvenue, Causse, Chapuis, Clavie, Lépinay, Martin, Masson, Maury, Michel, Odoul, Pajanacci, Raoul, Roblot, Ribes, Roy, Sultan et Vaissière.	
id.	Docteur Delamarre, à Berrechid.	
id.	Docteur Pons, à Benahmed.	
id.	Docteur Valette, à Beni-Mellal.	
id.	Docteur Paoletti Jacques, à Mazagan.	
Fès.	Docteurs Buzon et Colin, à Fès.	
Marrakech.	M ^{lle} Langlais, à Agadir.	
Meknès.	Docteurs Haméon et Mathieu, à Meknès.	
Oujda.	Docteurs Dauvergne, Sauvaget et Berre.	
Rabat.	Docteurs Cousergue Jean-Louis, de Campredon, Ladjimi, Lalande, Marmey, Meynadier et Pagès, à Rabat.	
id.	Docteurs Canterac, Laurent et Ponsan, à Port-Lyautey.	
RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Menuiserie.</i>		
Marrakech.	M. Guillet Auguste	60, rue de l'Hôpital, à Safi (carrosserie, ébénisterie).
<i>Métallurgie, mines.</i>		
Casablanca.	MM. Clarens Marcel	Ingénieur des mines, 34, boulevard de la Gare, à Casablanca.
id.	Condat Marius	Ingénieur de la métallurgie (école de Nancy), 5, passage du Grand-Socco, à Casablanca.
Meknès.	Oger Jean	Ingénieur civil des mines, 3, avenue de Fès, à Meknès.
<i>Peinture (entreprises de).</i>		
Oujda.	MM. Gonzalez Albert	Entreprise de peinture, 1, rue Cavaignac, Oujda.
Rabat.	Mercier Alfred	Entreprise de peinture, Port-Lyautey.
<i>Photographie.</i>		
Casablanca.	M. Flandrin Marcellin	98, rue Gay-Lussac, Casablanca, 08-06.
<i>Publicité.</i>		
Casablanca.	MM. Boutet Maurice	6, rue Savorgnan-de-Brazza, et 94, boulevard de la Résistance-Française, Casablanca.
id.	Davise Gaston	88, boulevard de la Gare, et 10, place de France, Casablanca, A. 23-25.
id.	Regnaudin Paul	Président de la chambre syndicale de publicité, 5, rue Louis-Lebreton, Casablanca.
<i>Sage-femme.</i>		
Rabat.	M ^{me} Decreschens	Port-Lyautey.
<i>Textiles.</i>		
Casablanca.	MM. Bouveret Marcel	58, rue Coli, à Casablanca.
id.	Nègre Guy	28, rue Burger, à Casablanca.
Marrakech.	Leroy André	Place du R'Bat, à Safi.
<i>Transports terrestres.</i>		
Casablanca.	MM. Padovani Xavier	7, avenue d'Amade, à Casablanca, A. 34-22.
id.	Prudhomme Paul	Ingénieur des arts et métiers, 21, rue de Dijon, à Casablanca.
Rabat.	Feuilly Paul	Ingénieur en chef des C.F.M. en retraite, 44, rue de Normandie, à Rabat, 22-58.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Travaux publics.</i>		
Casablanca.	MM. Condat Marius	Ingénieur au Bureau Véritas, 5, passage du Grand-Socco, à Casablanca.
id.	Le Cordenner Charles	Ingénieur des arts et métiers, 3, rue de Foucauld, à Casablanca.
id.	Cuttoli Paul	Ingénieur principal honoraire des travaux publics, 105, rue Moulay-Youssef, à Casablanca.
id.	Perdriau Edouard	Ingénieur des travaux publics en retraite, 12, rue de Constantinople, à Casablanca.
id.	Poix Étienne	Ingénieur (construction), 136, boulevard Blaise-Pascal, Casablanca, A. 46-49.
id.	Rocchi Charles	Ingénieur des travaux publics, 1, rue Colberl, Casablanca (bâtiments, habitations, usines).
Fès.	Chauty Jean	Inspecteur divisionnaire des C.F.M. en retraite, 4, rue Campardon, Fès.
id.	Paille Jules	Architecte à Taza.
Marrakech.	Bensmihan Joseph	33, rue Scala, Mogador (travaux publics et privés).
Meknès.	Arnal Louis	Ingénieur des travaux publics, 11, rue La Fayette, à Meknès.
id.	Gret Camille	Ingénieur honoraire des travaux publics, 2, rue Franchet-d'Esperey, à Meknès.
Rabat.	Barouh Marc	Ingénieur des ponts et chaussées en retraite, 3, rue de Kairouan, Rabat.
id.	Bonifas J.-Baptiste	Ingénieur principal des travaux publics en retraite, immeuble Cousin, avenue de Temara, Rabat.
id.	Feuilly Paul	Ingénieur en chef en retraite, C.F.M., 44, rue de Normandie, Rabat, 22-58.
id.	Landesque Pierre	Ingénieur des travaux publics en retraite, 54, avenue Foch, Rabat (hydraulique, bâtiments).
id.	Reix François	Ingénieur des travaux publics de l'A.-O.F. en retraite, 36, rue d'Avignon, Rabat.
<i>T.S.F.</i>		
Casablanca.	MM. Godquin Pierre	Ingénieur électricien, 116, boulevard de la Gare, Casablanca, A. 43-12.
id.	Grison Marie	Capitaine de frégate en retraite, 161, avenue d'Amade, à Casablanca.
id.	Prigent René	Capitaine de frégate en retraite, 12, boulevard Gallieni, à Casablanca, A. 51-80.
Rabat.	Bertrand André	Ingénieur électricien, 8, rue de Dijon, Rabat, 37-62.
<i>Vétérinaires.</i>		
Rabat.	M. Lavergne François	10, rue Razzia, à Rabat.
<i>Vins (œnologie).</i>		
Casablanca.	MM. Bode Léon	221, boulevard de la Gare, à Casablanca, A. 62-14.
id.	Rocher Paul	Ingénieur agricole, 28, rue Prom, à Casablanca, A. 35-43.
Meknès.	Marcilly Jean	Ingénieur agricole, Société coopérative vinicole, à Meknès.
Rabat.	Kirschbaum Marcel	Directeur d'école d'agriculture en retraite, 10, avenue du Chellah, à Rabat.
II. — Interprètes traducteurs assermentés.		
<i>Langue allemande.</i>		
Casablanca.	MM. Klein Pierre	115, avenue d'Amade, Casablanca.
id.	Leloup Marcel-René	Négociant, 160, boulevard de la Gare, Casablanca.
id.	Prengel Werner	71, rue Gay-Lussac, Casablanca.
Rabat.	Darmon Abner	Professeur licencié d'allemand, au lycée Gouraud, à Rabat.
<i>Langue anglaise.</i>		
Casablanca.	MM. Morette Henri	4, rue de Madrid, à Casablanca.
id.	Pourcines Henri	Professeur licencié d'anglais, au lycée Lyautey, à Casablanca.
Fès.	Grare Maurice	Professeur au lycée de Fès.

RESSORT JUDICIAIRE	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
<i>Langue anglaise (suite).</i>		
Rabat. id. id.	M ^{lle} Boillot N. MM. Buhagiar Stagnetto Liétard Jean	Professeur licencié d'anglais, au lycée de jeunes filles, à Rabat. Rue de l'Évêché, à Rabat. Professeur agrégé d'anglais, au lycée Gouraud, à Rabat.
<i>Langue arabe.</i>		
Casablanca. id. id. id. id. id. id. id.	MM. Adda Albert Denoun Moïse Djian Gérard Edouard Kessous Saïd Khatib Omar Knafou Isaac Vitalis César	Interprète à Casablanca. 156, boulevard d'Anfa, Casablanca. Lieutenant-colonel en retraite, 67, rue Gay-Lussac, Casablanca. 3, rue de Belgrade, Casablanca. 6, rue du Docteur-Mauchamp, Casablanca. Interprète à Mazagan. 189, boulevard de Lorraine, Casablanca. Lieutenant-colonel en retraite, 2, rue de Douaumont, à Casablanca.
Fès.	Fergani Khettaf	Interprète à Fès.
Marrakech. id.	Abdenmour Aoumeur Chaïb ben Mohamed bel Hadj Mohamed.	Interprète judiciaire principal en retraite, à Agadir. Marrakech.
Meknès.	Hammadi Abdelaziz	Interprète judiciaire honoraire, à Meknès.
Oujda.	Bendaoud ben Daoud	Lieutenant-colonel en retraite, à Oujda.
Rabat. id. id.	Benabed Abdelkader Fréhi Mohamed Kaddour Sagnes Maurice	8, rue du Sebou, Rabat. 101, rue El-Gza, Rabat. Colonel en retraite, 20, rue de Khouribga, à Rabat.
<i>Langue espagnole.</i>		
Casablanca. id. id.	MM. Carrière Jean-Théophile Fabre Charles Sans Barthélemy	Rue de Jussieu, villa Elisabeth, à Casablanca. Professeur licencié d'espagnol, au lycée Lyautey, à Casablanca. 45, boulevard Danton, à Casablanca.
Fès.	Auburtin Jacques	Professeur licencié d'espagnol, au lycée de Fès.
Rabat. id.	Buhagiar Stagnetto Mas Joseph	Rue de l'Évêché, à Rabat. Professeur agrégé d'espagnol, au lycée Gouraud, à Rabat.
<i>Langue hébraïque.</i>		
Casablanca. id.	MM. Chalom-S. Lasry Knafou Isaac	Greffier au tribunal rabbinique, à Casablanca. 189, boulevard de Lorraine, à Casablanca.
Fès.	Abitbol Raphaël	131, Grande-Rue-du-Mellah, à Fès.
Meknès.	Nahmani Chaloum	Greffier au tribunal rabbinique, à Meknès.
Rabat.	Elmaleh Joseph-Haïm	Greffier au tribunal rabbinique, à Rabat.
<i>Langue italienne.</i>		
Fès.	MM. Auburtin Jacques	Professeur licencié d'italien, au lycée de Fès.
Rabat. id.	Buhagiar Stagnetto Rogé Robert	Rue de l'Évêché, à Rabat. Professeur agrégé d'italien, au lycée Gouraud, à Rabat.
<i>Langue russe.</i>		
Rabat.	M. Lefebvre Rémy	6, rue Mayer, à Rabat.

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS DE JUIN 1949 (suite)

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)									
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				NOMBRE DE JOURS DE									
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima du mois	Moyenne des minima du mois	Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum	Nombre de jours de gelée	Hauteur totale du mois (en millimètres)	Hauteur normale (en millimètres)	Précipitations	Pluie	Neige	Pluie et neige mélangées	Grêle	Sol convert de neige	NOMBRE DE JOURS de chetoui et aïrocca
			Max.	Min.		Max.	Min.	Min(C)	Σ										
5. Territoire d'Ouarzazate (suite)																			
Skoura-des-Ahl-el-Oust	1.226																		
Ouarzazate	1.162																		
Agdz	1.100		35.6	17.3	30	40.4	13.6	14	0		2	0	1	0	0	0	0	0	0
Tazenakhte	1.400										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taliouine	984										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Zagora	900		38.5		17	42.0					0	0	1	1	0	0	0	0	0
Foum-Zguid	700										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tagounite du-Ktaoua	600										0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. - RÉGION D'AGADIR																			
1. Cercle d'Inezgane																			
Aïn-Asmama	1.580																		
Imouzzèr-des-Ida-Outanane	1.310																		
Agadir-Aviation	32	+0.7	25.2	16.7	+0.8	4	37.2	13.0	1"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inezgane	35										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ademine	100										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rokem	25										0	0	0	0	0	0	0	0	0
AÏt-Baba	600										0	0	0	0	0	0	0	0	1
Taltemcen	1.760										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tanalt	900										0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cercle de Taroudannt																			
Argana	750																		
Tafinegoult	788																		
Talekjount	725																		
Mentaga	900										3	1	1	0	0	0	0	0	2
AÏn-Tiziouine	400										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aoulouz	700										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taroudannt	250	-1.1	31.2	14.4	+0.9	5	40.2	10.4	1"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Amagour	473										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Irherm	1.749										0	0	0	0	0	0	0	0	0
AÏt-Abdallah	1.750		28.8			17	32.2				1	1	0	0	0	0	0	0	0
3. Territoire de Tizait																			
Tafraoute	1.050																		
Tiznit	224																		
Anezi	500																		
Mirleft	60																		
Tifermitte	1.347																		
Tinguilicht	1.050																		
Tafraoute-n-AÏt-Daoud	600																		
Souk-el-Tleta-des-Akhsas	1.000										4	1	1	0	0	0	0	0	0
Bou-Izakarn	1.000										3	1	1	0	0	0	0	0	3
Jemâa-n-Tirhirt	1.200										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ifrane-de-l'Anti-Atlas	600										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tissint	700										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tata	900										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Akka	350										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oued-Noun	115										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Goultmine	300										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tarhijjt	588										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aouriouara	40										0	0	0	0	0	0	0	0	3
Asa	370										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aïoun-du-Dra	450										0	0	0	0	0	0	0	0	0
VI. - HAUT-PLATEAU DU DRA																			
Tindouf	630		39.3	18.9		30	45.2	13.4	1"	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Fort-Trinquet	350		37.0	18.4							0	0	0	0	0	0	0	0	0
VII. - RÉGION DE MEKNÈS																			
1. Territoire de Meknès																			
Sidi-Mbarek-du-Rdom	197																		
AÏn-Taoujdate	550																		
Meknès (St. rég. hort.)	532	+1.0	30.2	13.9	-3.2	5	38.0	7.0	1"	0	5	1	1	0	0	0	0	0	0
AÏt-Yazem	650					6	38.0	4.0	1"	0	4	4	4	0	0	0	0	0	0
AÏt-Naama	885										10	3	3	0	0	0	0	0	0
El-Hajeb	1.050	+0.1	27.4	12.6	+0.8	5	34.0	5.0	1"	0	16	5	5	0	0	0	1	0	0
Ifrane	1.635	-0.3	24.0	7.5	-1.2	4	28.8	0.0	1"	1	14	6	6	0	0	0	1	0	0
Azrou	1.250	+1.6	28.7	13.5	+0.3	4	33.2	7.1	1"	0	6	3	3	0	0	0	0	0	0
AÏn-Khala	2.010										6	1	1	0	0	0	0	0	0
El-Hammam	1.200										22	3	3	0	0	0	0	0	0
2. Cercle de Khenifra																			
Moulay-Bouazza	1.069																		
Khenifra	831	-1.9	32.2	14.2	-0.8	4	37.0	8.2	1"	0	9	2	2	0	0	0	0	0	0
Sidi-Lamine	750										0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Cercle de Midelt																			
Itzer	1.600																		
Midelt	1.509										15	3	3	0	0	0	0	0	0
Tounfite	1.950										25	3	3	0	0	0	0	0	0
											6	5	5	0	0	0	0	0	0

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS DE JUIN 1949 (suite et fin)

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)									
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				Nombre de jours de gelée	Hauteur totale du mois (en millimètres) Σ	Hauteur normale (en millimètres)	NOMBRE DE JOURS DE					NOMBRE DE JOURS de chergat et sirocco	
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima de mois	Moyenne des minima de mois	Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum				≥ 0.1	Pluie ●	Neige *	Pluie et neige mélangées *	Grêle ▲		Sol couvert de neige ☐
			Max.	Min.		Date	Max.	Min.	Date										
4. Territoires du Tafilalet																			
Talsinnt	1.327 ^m									3		5	5	0	0	0	0	0	
Gourrama	1.360									1		1	1	0	0	0	0	0	
Reni-Tadjit	1.100									0		0	0	0	0	0	0	0	
Rich	1.420									0		0	0	0	0	0	0	0	
Assif-Melloul	2.200									35		2	2	0	0	1	0	0	
Outerbate	2.000																		
Bouanane	840									0		0	0	0	0	0	0	0	
Khar-es-Souk	1.060									1		1	1	0	0	0	0	0	
Boudenib	925																		
Assoul	1.670																		
At-Hani	950									0		0	0	0	0	0	0	0	
Goulmima	950									0		0	0	0	0	0	0	2	
Tinejdad	100									0		0	0	0	0	0	0	0	
Erfoud	925									0		0	0	0	0	0	0	0	
Rissani	766	39.0	19.0		30	43.5	14.5	2	0	0		0	0	0	0	0	0	0	
Alnif	873									0		0	0	0	0	0	0	0	
Taouz	600									0		0	0	0	0	0	0	0	
VIII. - RÉGION DE FÈS																			
1. Territoire de Fès																			
El-Kella-des-Slès	423									2	15	1	1	0	0	0	0	0	
Chorafa	100									0		9	3	0	0	0	0	0	
Karia-ba-Mohammed	150	34.6	16.1		6	43.2	10.5	1 ^m	0	9		3	3	0	0	0	0	0	
Tissa	240	31.7	16.8		4	40.2	10.5	1 ^m	0	0	11	2	2	0	0	0	0	2	
Lebèn	200																		
Sidi-Jelil	205																		
Chbabat	460									4		2	2	0	0	0	0	0	
Tahala	498									7	16	5	5	0	0	1	0	0	
Fès-Aviation	416	+0.9	31.4	14.6	-0.4		7.0	1 ^m	0	0		2	2	0	0	0	0	0	
At-Ayach	680																		
2. Cercle de Sefrou																			
Sefrou (St. rég. hort.)	851	+0.4	27.8	11.6	0.0	5	35.0	4.0	1 ^m	0	26	15	4	4	0	0	1	0	
Imouzzèr-du-Kandar	1.440		24.2	10.2		6	29.0	3.0	1 ^m	0	14		1	1	0	0	0	0	
Imouzzèr-des-Marmoucha	1.650		25.7	10.4		30	30.0	4.5	2	0	14		3	3	0	0	0	0	
Daïet-Ahaoua	1.550										11		3	3	0	0	0	0	
Skoura	1.200										11		2	2	0	0	0	0	
Daïet-Ilachlaf	1.760										33	22	3	3	0	0	2	0	
Almia-du-Guigou	1.480										39		3	3	0	0	1	0	
Boulemane	1.860										14		2	2	0	0	0	0	
3. Cercles du Haut-Guerrha et du Moyen-Guerrha																			
Tabouda	500									0			0	0	0	0	0	0	
Jbel-Outka	1.107									0			0	0	0	0	0	0	
Rhafsaf	345									2			1	0	0	0	0	0	
Taounate	668																		
4. Territoire de Taza																			
Tamechecht	1.713									8			2	2	0	0	0	0	
Tiz-Ouzli	1.300									3			1	1	0	0	0	0	
Aknoul	1.300	29.7	12.0		28	32.0	9.8	3	0	2			1	1	0	0	0	0	
Saka	780									1			1	1	0	0	0	0	
Tahar-Souk	800									7			2	2	0	0	0	0	
Tanoste	1.500	28.8	15.0		6	32.8	10.9	1 ^m	0	3			1	1	0	0	0	0	
Kef-el-Rbar	800	30.1	15.0		6	35.5	9.1	3	0	14			3	3	0	0	0	0	
Jab-el-Mrouj	1.100									5			2	2	0	0	0	0	
Beni-Lennt	595									0			0	0	0	0	0	0	
Sidi-Ilammou-Meftah	650									0			0	0	0	0	0	0	
Taza	506																		
Col-de-Touahar	558		31.0	16.1		5	36.0	10.0	1 ^m	0	4	10	2	2	0	0	0	0	
Guercif	362	-1.3	31.9	17.6	+1.4	6	37.5	12.8	3	0	0	15	0	0	0	0	0	0	
Bab-Bou-Idir	1.586		22.4	11.2		6	28.0	4.0	2	0	13		1	1	0	0	0	0	
Bab-Azhar	760									6			1	1	0	0	0	0	
Mahridja	750									5			1	1	0	0	0	0	
Merhaoua	1.260									6			3	3	0	0	0	0	
Berkine	1.280									3			1	1	0	0	0	0	
Tamegilt	1.775									10			2	2	0	0	0	0	
Oulad-All	1.500									1			1	1	0	0	0	0	
Outat-Oulad-el-Haj	747	+0.4	31.3	9.1	-3.7	29	35.2	4.0	14	0	10		0	0	0	0	0	0	
Missour	900		35.7	14.3		4	40.0	9.0	1 ^m	0	0.2		1	1	0	0	0	1	
IX. - RÉGION D'OUDJA																			
Saldia-du-Kiss	10									3			2	2	0	0	0	0	
Madar	130																		
Atn-er-Reggada	220																		
Berkane	144	+1.3	30.0	15.2	-1.1	18	34.2	5.7	9	0	1	8	1	1	0	0	0	0	
Atn-Almou	1.300												2	2	0	0	0	0	
Taforalt	850												1	1	0	0	0	0	
El-Alleb	450												2	2	0	0	0	0	
Oujda	574	+0.7	30.5	14.5	+0.9	6	36.2	6.9	3	0	0	15	2	2	0	0	0	0	
El-Ayou	610												1	1	0	0	0	0	
Taourirt	392												1	1	0	0	0	0	
Berguent	988												1	1	0	0	0	0	
Atn-el-Kbira	1.450												2	2	0	0	0	0	
Tendrara	1.460												1	1	0	0	0	0	
Bouarfa	1.310		33.3	18.2		23	36.4	6.0	1 ^m	0	0		0	0	0	0	0	3	
Tiguig	900		40.0	21.1		30	45.0	16.5	1 ^m	0	0		0	0	0	0	0	0	